

**COOPÉRATIVES D'HABITANTS ET
PERMACULTURE**

VERS UNE DURABILITÉ FORTE

LOÏC BERNET & CATHERINE NACHBAR

Énoncé théorique de master d'architecture
Semestre d'automne 2017 - EPFL

Étudiants : Loïc Bernet et Catherine Nachbar
Professeur : Philippe Thalmann



«Rien n'arrête une idée dont le temps est venu.»

Victor Hugo

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. LES COOPÉRATIVES DE LOGEMENTS	9
Historique	
Définition	
Avantages et inconvénients	
II. LA PERMACULTURE	25
Historique	
Définition	
Valeurs	
III. POINTS COMMUNS ENTRE COOPÉRATIVES ET PERMACULTURE	43
Principes pratiques de permaculture appliqués aux coopératives	
Idéologie partagée : conception de l'humain et de l'économie	
Durabilité faible et durabilité forte	
OES et durabilité	

IV. ÉTUDE D'EXEMPLES.....	59
Méthodologie	
Résultats d'études	
Exemples spécifiques	
V. OBSERVATIONS	73
VI. RECOMMANDATIONS	81
Pour une société soutenable	
Recommandations pratiques	
CONCLUSION	89
REMERCIEMENTS.....	95
LECTURES INSPIRANTES	97
LICENCE.....	99
ANNEXES.....	101
Liste des entretiens	
Liste des abréviations	
Questionnaire internet	
BIBLIOGRAPHIE	109
Articles de revue	
Ouvrages	
Pages web consultées	
Cours et conférences	

INTRODUCTION

Rien ne va plus. Certains parlent de crise planétaire, voire même d'effondrement de la civilisation. La crise est globale, elle affecte tous les domaines et les causes en sont multiples : la chaîne de production de biens, sa vertigineuse génération de déchets et sa gourmandise en ressources finies ; l'agriculture industrielle qui détruit chaque jour par la monoculture et l'élevage intensif le précieux sol ; l'économie débridée qui exacerbe les écarts de richesse ; l'accroissement exponentiel des villes et de la population consommant toujours davantage de ressources ; etc.

Les valeurs fondamentales de la société occidentale et le modèle économique basé sur l'hypothèse de l'*homo economicus* égoïste et calculateur ne tiennent pas suffisamment compte du fait que l'homme est avant tout un animal sociable et que les possessions matérielles ne sont pas fondamentalement un critère de succès et de réussite.

En réponse aux nombreux problèmes créés par la dérive de la société industrielle, différentes réponses émergent, à la recherche d'un mode de vie plus durable (au sens "qui peut être soutenu dans le temps"). Celles-ci varient entre ce qui est de plus en plus communément appelé "durabilité faible" et

“durabilité forte”. “La durabilité faible considère [...] que les ressources économiques, humaines et biologiques sont dans une large mesure interchangeables et qu’une perte dans un de ces domaines peut être compensée par un gain dans un autre domaine”, tandis que la “durabilité forte considère que ces trois domaines ne sont pas interchangeables et même que les grands équilibres biologiques conditionnent les développements humains et économiques.” (Calame, 2016, p. 22)

Ainsi, les degrés de radicalité du changement vont d’une conception très *high-tech* (qui ne questionne pas les besoins en biens et services instaurés dès l’après-guerre pour relancer la machine économique), aux visions de l’écologie profonde (*deep ecology*), qui remettent en question l’idéologie dominante de la société et qui intègrent une composante morale et spirituelle.

Devant l’ampleur des problèmes, nous sommes convaincus qu’il n’est pas possible de sortir de la crise que nous traversons actuellement sans un questionnement de l’idéologie qui lui a permis de prendre une telle ampleur. Selon nous, il est important de commencer à imaginer une société post-énergies fossiles, forte et résiliente, basée sur un nouveau paradigme politique, moral et spirituel. Parmi les concepts de durabilité forte, la permaculture offre une vision complète et détaillée de ce nouveau modèle, possédant une série de principes éthiques et conceptuels qui permettent de mettre en oeuvre une société durable. C’est donc cette philosophie que nous avons choisie pour représenter la durabilité forte, et que nous allons détailler dans la suite de ce travail.

Malgré ses origines et la conception générale que l’on peut en avoir, la permaculture ne concerne pas seulement l’agriculture ou le jardinage¹. Il s’agit d’une philosophie holistique qui englobe tous les aspects de la vie : entretien des terres et de la nature, environnement construit, technologies, culture, éducation, santé, spiritualité, économie, patrimoine et communauté. Ce courant de pensée entend résoudre la crise globale en proposant des solutions basées sur une éthique forte et des principes simples. Elle prône le respect, la coopération et la diversité – des valeurs opposées à celles du système néo-capitaliste dominant.

1. Confusion fréquente entre agroécologie et permaculture.

Il y aurait beaucoup à dire sur chacun des domaines de compétence de la permaculture et sur les réponses que cette philosophie apporte à la crise globale. Mais nous nous concentrerons sur un domaine qui entre dans notre cercle de compétences et qui nous intéresse particulièrement : la question du logement. En Suisse, les problématiques sont nombreuses : hausse constante du foncier, mitage du territoire, surfaces d'habitation de plus en plus grandes, perte du lien social et du lien avec la nature dans des villes trop étendues, dépendance à des ressources de plus en plus lointaines, etc.

Les coopératives d'habitation tentent d'apporter des solutions aux problèmes économiques et sociaux dans le domaine du logement. Ni location ni propriété, ce que l'on appelle « troisième voie du logement » regroupe les membres d'une coopérative autour d'un projet de logement commun. Les coopératives de logement constituent une grande famille allant des plus grandes (avec parfois plusieurs centaines d'appartements, elles s'apparentent plutôt à des bailleurs sociaux et les locataires ne sont pas forcément coopérateurs) aux plus petites avec quelques familles seulement, souvent plus participatives (appelées coopératives d'habitants, par opposition aux coopératives de logement). Cette solution proposée par le modèle coopératif se base sur la solidarité et l'entraide, sans buts lucratifs. *“Dans son militantisme politique, dans ses pratiques économiques et dans son projet utopique, l'économie solidaire¹ combat la rationalité calculatrice, ouvre l'espace des possibles en proposant un monde régi par une solidarité démocratique choisie et non plus par une interdépendance économique subie.”* (Dacheux, 2011, p.205)

De tels organismes affirment une volonté commune d'établir certains principes éthiques, se distinguant en cela des autres formes de logements (location, propriété et copropriété). Ces principes remettent l'humain au centre des préoccupations et affirment la primauté de la personne sur le capital. De plus en plus souvent, des principes écologiques sont intégrés dans des chartes complémentaires ou inscrits directement dans les statuts eux-même.

1. Les coopératives, dont les coopératives de logements, sont incluses dans l'économie sociale et solidaire

Selon l'étude du Laboratoire de sociologie urbaine [LASUR] sur les coopératives d'habitations dans le canton de Vaud, les coopératives d'habitants composent la majorité des coopératives de logements nouvellement constituées. De fait, elles témoignent davantage des tendances actuelles et sont souvent plus innovantes que leurs grandes soeurs.

Constatant que le mouvement coopératif ainsi que le mouvement permaculturel mettent en avant le respect de l'humain, dans quelle mesure les coopératives d'habitants sont-elles en accord avec la philosophie de la permaculture ? Comment contribuent-elles à une société basée davantage sur le respect des humains et de la nature ainsi que sur le partage ? Peuvent-elles être un outil de transition vers une société véritablement durable ?

Nous commencerons par définir successivement les deux notions que sont coopérative (particulièrement d'habitants) et permaculture. D'où viennent ces concepts, quelle est leur histoire respective, quelle est leur place dans la société actuelle et quelle est leur validité ? Puis nous nous pencherons plus spécifiquement sur les principes et les valeurs qui les guident afin de souligner leurs points de rencontre. Dans la quatrième partie, nous étudierons quelques exemples de coopératives d'habitants romandes, pour illustrer par des cas concrets l'application ou non des principes détaillés. Nous terminerons avec des propositions pour rapprocher les différents acteurs partageant des idéologies similaires.

I. LES COOPÉRATIVES DE LOGEMENTS

HISTORIQUE

Les ancêtres des coopératives de logements telles qu'on les connaît sont assurément ces “*palais sociétaires dédiés à l'humanité*” qu'étaient les phalanstères imaginés par Charles Fourier aux alentours des années 1820. (Kries et al., 2017) Le but était d'aider les ouvriers, issus pour la plupart d'un exode rural et vivant dans des conditions insalubres au sein des grandes villes européennes. Les principes de ces logements communautaires étaient la liberté, la propriété collective et l'interaction sociale. Ces phalanstères, restés au stade d'utopie pour Fourier, donnèrent lieu par la suite à de véritables communautés d'ouvriers comme celle de la *New Harmony* (1825) imaginée par Robert Owen. Celui-ci y imposait toutefois sa supervision paternaliste, empêchant un réel esprit de coopération de se développer. Un autre exemple est le familistère de Jean-Baptiste André Godin (1880). Ce familistère, inspiré directement du rêve de Fourier, propose aux ouvriers des logements salubres à proximité de leur usine.

La première structure économique dans laquelle on retrouve les valeurs cardinales des coopératives modernes est celle mise en place par les pionniers

de Rochdale, en 1844. Ces 28 tisserands anglais, en établissant l'une des premières coopératives de consommateurs, sont considérés comme les fondateurs du mouvement coopératif. (« Équitables Pionniers », 2017) Les sept principes établis par ces pionniers sont toujours en vigueur aujourd'hui. L'Alliance coopérative internationale [ACI] les énonce ainsi :

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations volontaires, ouvertes à toute personne apte à utiliser leurs services et prête à assumer les responsabilités qu'entraîne l'adhésion, sans subir aucune discrimination liée à son sexe, son statut social, sa race, son affiliation politique ou religieuse.

2. Contrôle démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques contrôlées par leurs membres. Ceux-ci participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décision. Les hommes et les femmes qui siègent en tant que représentants élus sont responsables envers les membres. Dans les coopératives primaires, chaque membre jouit du même droit de vote (un membre, une voix). Les coopératives d'autres niveaux sont également organisées de manière démocratique.

3. Participations économique des membres

Les membres contribuent équitablement contrôlent par voie démocratique, le capital investi dans leur coopérative. En général, au moins une partie de ce capital appartient communément à la coopérative. Les membres ne bénéficient que d'une rémunération limitée, si tant est qu'ils en reçoivent une, du capital souscrit comme condition d'adhésion à la coopérative. Les membres allouent les excédents à la réalisation de tout ou partie des objectifs suivants : développer leurs coopératives, éventuellement en créant des réserves dont au moins une partie est indivisible ; en redistribuant aux membres en fonction des transactions effectuées avec la coopérative ; et en soutenant d'autres activités approuvées par les membres.

4. Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des entités autonomes. Elles sont des organisations d'entraide contrôlées par leurs membres. Si elles concluent des accords avec d'autres organisations, en

ce compris des gouvernements, ou si elles lèvent des capitaux provenant de sources externes, elles le font de manière à garantir que les membres exercent un contrôle démocratique et de manière à conserver leur autonomie.

5. Education, formation et information

Les coopératives proposent des formations à leurs membres, à leurs représentants, à leurs gestionnaires et à leurs employés afin que ceux-ci puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative. Elles sensibilisent par ailleurs le grand public, en particulier les jeunes et les décideurs, à la nature et aux vertus de la coopération.

6. Coopération entre coopératives

Les coopératives servent leurs membres le plus efficacement possible, et renforcent le mouvement coopératif en collaborant via des structures locales, nationales, régionales et internationales.

7. Engagement envers la collectivité

Les coopératives œuvrent au développement durable de leurs communautés grâce à des politiques approuvées par leurs membres. (« Qu'est-ce qu'une coopérative ? | ICA », s. d.)

A partir de ces valeurs, les coopératives se sont développées en plusieurs branches : les coopératives de production, les coopératives de consommateurs, les banques coopératives ou encore les mutuelles. Ces sociétés coopératives ont amené à des changements profonds de la société : par exemple, le système d'aide sociale des premières coopératives s'est transformé en système d'assurances pour tous¹ (maladie, accident, retraite, etc).

Concernant l'habitation, c'est de plus en plus à l'initiative des habitants (et non plus du patron de l'usine) que les coopératives de logement voient le jour. Plusieurs étapes clés ont influencé la vision coopérativiste : naissance des coopératives d'habitation, développement de l'habitat communautaire, prise

1. De la même façon, on peut se demander si, dans quelques années, les coopératives d'habitants (qui émergent de plus en plus) deviendront la norme pour le logement. Verrons-nous les idées portées par ces pionniers inscrites dans les lois et les constitutions, comme c'est le cas pour le chômage et les retraites ?

de conscience de la finitude de la planète, mouvement squat, développement de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, au courant du XX^{ème} siècle, les réflexions sur le “vivre ensemble” se multiplient. Les architectes s'accaparent cette tendance avec des bâtiments ressemblant à de véritables villes. On y trouvait des garderies ou des cuisines centralisées aussi bien que des laveries et des infrastructures de loisir partagées. L'exemple le plus connu est celui de l'*Unité d'Habitation* du Corbusier à Marseille en 1947, mais on peut également citer le *Barbican Estate*, par Chamberlin, Powell & Bon, à Londres en 1965. Cet immeuble comportait, outre de nombreux logements, un centre culturel, une bibliothèque, un musée et une école de musique et d'arts dramatiques. (Kries et al., 2017)

A la fin des années 1960, le vent de renouveau qui souffle sur la jeunesse européenne n'épargne pas le domaine du logement et les communautés prennent la forme de squats plus ou moins organisés. Les habitants du squat de *Kommune 1* (Berlin, 1967-69) revendiquent un contre-modèle de la famille bourgeoise nucléaire et l'abolition de la propriété privée, considérant le fait d'habiter comme un acte révolutionnaire. A Copenhague en 1971, le complexe de *Freetown Cristiana* prend comme modèle les principes de démocratie, de tolérance et d'autonomie. (Kries et al., 2017)

Ces formes d'habitat émergent en même temps que naît le mouvement écologiste et que les premières préoccupations pour l'environnement apparaissent (*The limits to growth*, publié en 1972 par le club de Rome¹, *World Conservation Strategy* par l'Union internationale pour la conservation de la nature en 1980). Ces préoccupations font écho dans les milieux de la contre-culture, très critiques vis-à-vis de la société de consommation et soucieux de proposer des alternatives. Ces terreaux fertiles que sont les milieux alternatifs sont à

1. Ce rapport pointe différents problèmes : “l'accélération de l'industrialisation la croissance forte de la population mondiale, la persistance de la malnutrition mondiale, l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables, la dégradation de l'environnement.” (« Club de Rome », 2017) A travers un modèle prenant en compte toutes les données disponibles du “système Terre”, il prévoit l'effondrement pour 2030 environ.

L'origine de nombreux projets maintenant intégrés à l'économie sociale et solidaire.

En parallèle à ces mouvements contestataires et à la prise de conscience environnementale, l'économie coopérative donne naissance à l'économie sociale et à l'économie solidaire. Ces deux entités (découlant directement des premières coopératives de travailleurs ou de consommateurs) vont fusionner dans les années 1990 suite à une volonté politique forte. L'économie sociale et solidaire [ESS] est un regroupement de plusieurs mouvements, celui d'économie sociale (qui remonte au début du 19ème siècle), d'économie solidaire (à partir des années 1980), et d'entrepreneuriat dit social (à partir des années 1990). Ce groupement, formalisé en France par Benoît Hamon en 2012, n'a depuis cessé de se renforcer.

L'économie sociale et solidaire est maintenant bien établie et dispose même d'un ministère qui lui est dédié en France. En Suisse, on note également la présence de chambres de l'économie sociale et solidaire, comme l'APRES-GE (depuis 2006) dans le canton de Genève ou APRES-VD dans le canton de Vaud. L'ESS représente aujourd'hui environ 10%¹ des emplois en Suisse comme en France. Elle est, malgré le contexte économique toujours plus agressif et malgré les nombreuses années qui la séparent de Rochdale, toujours basée sur des principes inspirés de ceux de ces pionniers.

L'ESS a comme noyau dur les principes suivants : (Swaton, 2017)

1. la libre adhésion
2. la gestion démocratique
3. la primauté de la personne sur le capital
4. l'autonomie par rapport à l'Etat et aux pouvoirs publics
5. le principe de lucrativité limitée

1. Les coopératives "contribuent à hauteur de 10% du PIB de la Suisse. Elles sont donc un pilier important et constant de l'économie nationale." Selon le chiffre d'affaires des 10 plus grandes sociétés coopératives, statistiques 2009 (Gachet, Gonin, Université de Lausanne. Faculté des sciences sociales et politiques. Colloque Lausanne), & Université de Lausanne. Ecole des hautes études commerciales. Colloque Lausanne), 2013, p.41)

L'APRES-GE va encore plus loin en intégrant explicitement l'écologie dans ses valeurs : (APRES-GE, 2005)

1. bien-être social
2. citoyenneté et démocratie participative
3. écologie
4. autonomie
5. solidarité
6. diversité
7. cohérence

L'intégration de préoccupations environnementales à l'ESS est une particularité suisse qu'il est important de souligner tant elle est fondamentale dans le succès d'une vraie transition sociétale et écologique. Il est à noter que, dans le cas de l'ESS, la volonté d'intégration de critères écologiques trouve davantage ses racines dans la population, avec les coopérateurs qui s'investissent dans des projets durables (mouvements alternatifs), que dans des impératifs législatifs.

Qu'en est-il aujourd'hui des coopératives de logements ? Le modèle coopératif n'étant pas neuf, les coopératives récentes sont tributaires de toutes ces influences. Concernant les coopératives de logement en Suisse, on constate que si ces dernières sont encore marginales dans le parc immobilier national, ce n'est pas le cas au niveau des grandes agglomérations. Elles représentent par exemple jusqu'à 27 % du parc locatif de l'agglomération zurichoise (11.6 % à l'échelle cantonale), soit 8.4% de tous les logements zurichois. Sur le canton de Vaud, les coopératives représentent à l'heure actuelle 3% du parc de logement. (Pattaroni, 2016, p.16-18)

DÉFINITION

“Selon l'article 828 alinéa 1 du Code des obligations (CO, RS 220), la société coopérative est un groupement de personnes physiques ou morales, d'un nombre variable, organisées corporativement et qui poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres. Pour exister,

la société coopérative doit disposer de statuts et être inscrite au registre du commerce. Elle se compose au minimum de sept membres.” (Pattaroni, 2016, p.12)

Ainsi, aucun des principes cardinaux des coopératives (découlant de ceux de Rochdale) n’est explicitement énoncé au niveau juridique. Les notions d’actions communes et d’intérêts économiques des membres évoquent toutefois la prise en compte des intérêts individuels des coopérateurs et laissent présumer une gouvernance plutôt démocratique.

Les contraintes provoquées par les marchés imposent aux coopératives d’habitation récentes de se plier à la charte de l’OFL (Office fédéral du logement) pour les maîtres d’ouvrage d’utilité publique, afin de pouvoir bénéficier d’aides fédérales. Ainsi, les notions d’accessibilité, de gestion par les membres, de responsabilité individuelle, de relation avec le voisinage, de loyer à prix coûtant et de solidarité apparaissent. (Office fédéral du logement (OFL), 2013)

On peut classer les coopératives de logements en trois grandes catégories qu’il est important de différencier pour la suite de notre travail. (Pattaroni, 2016, p.40)

- **Les coopératives sociales** : on peut y habiter sans être membre, les coopératives sont plus ou moins réduites à une fonction de production de logements à loyer abordable.
- **Les coopératives d’habitation** : les habitants sont membres de la coopérative, et participent à la formation d’un capital commun au travers de l’achat d’une part sociale. Elles témoignent de la volonté d’inclure les habitants.
- **Les coopératives d’habitants** : ce sont les plus participatives, les habitants sont membres de la coopérative et participent activement à la vie au sein de la coopérative et aux prises de décisions. Elles sont en général de taille plus petite et comptent moins de membres que les coopératives précédemment décrites.

Le LASUR établit encore une distinction entre les coopératives “classiques” et celles dites “innovantes”. Les coopératives classiques se positionnent

principalement comme prestataires de logements à des prix accessibles alors que les coopératives innovantes voient leurs objectifs élargis par des réflexions sur la *“participation, la qualité des relations sociales ou encore le rôle de la coopérative dans le développement urbain.”* (Pattaroni, 2016, p.41) Dans de nombreux cas, on peut ajouter à cette liste des réflexions sur l’environnement et sur l’écologie.

Du point de vue des valeurs et des idéaux, ce sont les coopératives d’habitants qui sont les plus intéressantes à analyser aujourd’hui. En effet, il s’agit du modèle coopératif le plus récent, issu majoritairement des mouvements contestataires des années 1960, comme par exemple le mouvement squat. De ce fait, c’est le modèle qui laisse le mieux percevoir les tendances qui pourraient révolutionner la société en profondeur - malgré que ces coopératives soient encore très marginales. De plus, il a été montré dans l’étude du LASUR que c’est ce modèle de coopérative qui est le plus dynamique et qui tend à s’imposer dans les coopératives récentes.

Non seulement ces coopératives mettent en place des stratégies de développement durable, dans le sens d’une durabilité forte, à l’échelle locale du bâtiment et du logement, mais elles offrent le potentiel d’étendre leurs objectifs à l’échelle du quartier dans lequel elles s’insèrent. D’où l’importance de s’y intéresser. (Royez, Cyril, 2015)

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

À ce stade de notre travail, il est important de souligner les avantages et les inconvénients du logement coopératif. Il est couramment admis que les coopératives de logements sont un outil efficace pour la mise à disposition de logements dit “d’utilité publique”, à loyer modéré. En effet, les prix sont en moyenne 20%¹ moins chers que pour le marché du locatif. À ce titre, de plus en plus de municipalités se sont dotées d’outils pour favoriser les coopératives de logement et pour dialoguer avec elles. Parmi ces outils on peut nommer le droit distinct et permanent [DDP] (appelé aussi droit de

1. Ce chiffre monte parfois jusqu’à 50 % dans certaines coopératives zurichoises.

superficie), des prêts hypothécaires à taux préférentiels, la participation au capital de la coopérative, une prise en charge des intérêts lors de rénovations ou le financement d'une partie du projet. (Pattaroni, 2016, p.44-59)

De même, la résilience et la longévité des coopératives sont reconnues, ce qui en fait un outil d'autant plus intéressant pour les collectivités. Les coopératives se forment pour soutenir l'intérêt de leurs membres, elles s'établissent de manière plus pérenne avec une vision à long terme, par opposition aux promoteurs immobiliers qui visent un profit à plus court terme. De plus, la gouvernance démocratique assure la prise en compte des intérêts du plus grand nombre et considère les préoccupations de chacun. Les coopératives sont plus à même de percevoir les problèmes et trouver des solutions originales. À cela s'ajoute parfois une plus-value sociale. Beaucoup de coopératives insistent sur la primauté du facteur humain, et promeuvent les échanges entre membres, ainsi que le dialogue entre coopérateurs et la communauté (quartier, commune). Il n'est pas rare que les coopératives organisent des activités récréatives ou festives afin de favoriser ce lien.

Les coopératives de logement sont de plus en plus considérées comme un outil d'aménagement du territoire. Elles rendent en effet souvent possible une meilleure occupation du territoire, *“permettant ainsi de lutter efficacement contre le mitage du sol et une partie de la pollution et de l'encombrement routier engendrés par les déplacements individuels.”* (Gachet, Gonin, & Université de Lausanne. Ecole des hautes études commerciales. Colloque Lausanne, 2013, p.52) L'étude menée par Urbamonde pour la municipalité de Genève considère même les coopératives comme un acteur clé d'un urbanisme durable¹. Selon Silvia Zamora, ancienne municipale chargée du logement de la ville de Lausanne, les coopératives permettraient en outre d'éviter l'embourgeoisement de certains quartiers,

1. *“notamment pour les raisons suivantes : elles s'impliquent sur l'ensemble du cycle de vie du quartier, pas uniquement dans la phase de projet et de construction; elles pensent la vie du quartier dans l'ensemble de ses relations, pas uniquement les structures bâties mais également les structures économiques, sociales et écologiques à long terme; elles construisent de la cohésion sociale en amont des projets et sur le long terme grâce à la participation des coopérateurs; elles impliquent les futurs habitants dans le processus de planification et de gestion et ont une expérience du dialogue de projet; elles sont responsables auprès de leurs membres de ladite qualité urbaine.”* (Royez, Cyril, 2015, p.7)

dont les nouveaux éco-quartiers. En effet, les logements proposés ainsi restent accessibles aux personnes concernées par le développement durable mais qui n'ont pas beaucoup de moyens. Ces affirmations sont corroborées par son homologue veveysan Lionel Girardin (Laesslé, 2012, p.77 et 83).

Parmi les désavantages, on peut souligner un clivage entre les valeurs et principes de la société actuelle et ceux des coopératives de logements, dont notamment la nécessité de faire partie d'une communauté, ou encore la lenteur du processus décisionnel. En effet, l'originalité des coopératives par rapport à l'idéologie courante (l'accent mis sur des valeurs complémentaires et parfois antagonistes à celles du néolibéralisme) ne permet pas à tout le monde de se projeter dans ce milieu communautaire. Il existe donc un risque relativement important de ségrégation entre une partie de la population qui se reconnaîtrait autour des valeurs coopérativistes (sociales et écologistes) et une autre qui resterait fidèle au marché et aux libertés individuelles. En effet, les personnes réticentes aux idéaux des coopératives ne voient comme seul avantage que le prix bas. Or, les prix modérés des appartements sont rarement le seul argument qui justifie un engagement actif dans une société coopérative.

Une coopérative qui fonctionne repose sur un engagement de ses membres, que ce soit au niveau financier au travers des parts sociales, au niveau politique par la participation aux processus décisionnels (rédaction des statuts, assemblées générales, réunions, etc...), ou encore d'un point de vue physique ou intellectuel sous la forme de travaux exécutés pour la communauté. Cet engagement peut être relativement important suivant les cas et les fonctions occupées dans la coopérative. Or, l'idée de donner sans attendre de salaire en retour est peu répandue¹.

Il s'agit là d'un autre problème auquel sont confrontées les coopératives: elles peinent à faire reconnaître le travail exercé de manière bénévole au

1. Le taux de participation au travail bénévole [TB] a reculé entre 1997 et 2007, passant de 26,5 à 23,9 % pour le TB organisé et de 23.2 à 20.9% pour le TB informel; puis semble s'être stabilisé depuis 2010. (Office fédéral de la statistique OFS, 2008, p.9 et 2017, p.2)

sein de la coopérative. En Suisse, par exemple le travail non rémunéré est mesuré en tant que grandeur économique depuis moins de 20 ans. Le travail bénévole reste encore bien méconnu, car l'intérêt que l'on y porte est récent. Ce dernier représenterait 408 milliards de francs en 2016. (Office fédéral de la statistique OFS, 2017) À titre de comparaison, le PIB suisse représente environ 659 milliards de francs. (« Economie nationale », s. d.) En matière d'heures de travail, le travail non rémunéré est même plus important¹ que le travail rémunéré. Les banques ne chiffrent pas cet investissement, ce qui conduit parfois à des refus arbitraires d'hypothèques.

C'est un problème auquel fut confronté DomaHabitare lors de la recherche de financement pour leur projet de coopérative d'habitants. Jacqueline Menth, la présidente de la coopérative nous explique : « *C'était un peu compliqué de trouver le financement. Cela faisait des années que nous étions en lien avec la Banque alternative de Lausanne, on leur parlait de notre projet. Ils étaient partants, et au moment de parler du dossier et des chiffres le bâtiment n'avait pas suffisamment de rendement financier pour eux. [...] La banque avec laquelle nous travaillons actuellement a accepté de nous financer car elle a pris en compte un certain montant de travail propre (ce n'est pas de l'argent mais du travail que nous avons fourni), et ainsi c'est rentré dans leurs chiffres* » (entretien 1, 2017)

Les modes de gouvernance particuliers des coopératives peuvent aussi s'avérer être un frein à l'engagement de nouveaux coopérateurs. Par exemple, il arrive fréquemment que des membres quittent la coopérative avant même que cette dernière ne soit construite : de la fondation de la coopérative à la construction des logements, de nombreuses années peuvent s'écouler². Beaucoup de personnes voient leurs projets de vie modifiés durant ce laps de temps et se dirigent vers une alternative plus immédiate. Le processus décisionnel est lent et contraignant (a fortiori dans les petites coopératives où l'implication de tous est nécessaire). Cependant, ces contraintes ne sont

1. 9,2 milliards d'heures de travail non-rémunéré pour 7.2 milliards d'heures rémunérées.

2. En général aux alentours de 5 ans sont nécessaire jusqu'à la construction d'une nouvelle coopérative « avec parfois plus de 10 ans entre la création de la coopérative et la réalisation du projet de logements. » (Pattaroni, 2016, p.11)

pas suffisantes à tout le monde pour justifier les avantages de ce processus (possibilité d'exprimer sa voix, plus grande stabilité, prix bas, etc.). Certaines coopératives, particulièrement les coopératives d'habitants récentes, explorent des voies de gouvernance plus novatrices inspirées par exemple de la communication non-violente et de la sociocratie¹. Les décisions sont prises par consentement plutôt que par majorité ; dès lors il n'est plus possible de poser son veto sans en expliquer les raisons : il faut parler, expliquer, écouter, raisonner. Ce mode de gouvernance encore peu répandu n'est pas accessible à tout le monde, car il implique un engagement encore plus important des coopérateurs. Pour fonctionner correctement, cela demande une certaine habitude des participants et un effort de formation aux outils proposés.

C'est ainsi que les coopératives d'habitants éprouvent de la difficulté à recruter en-dehors d'un cercle de personnes déjà sensibilisées à ces valeurs et que les coopératives sociales se sont un peu éloignées des idéaux de gouvernance coopérativistes pour se focaliser davantage sur la production de logements à loyer abordable.

Pour conclure, les coopératives (classiques ou innovantes) soutiennent une conception plutôt forte de la durabilité, qui prend en compte de manière égale les sphères sociétales, économiques et biologiques. On retrouve dans leurs valeurs la notion économique (partage d'une ressource, ici le logement, basée sur un prix équitable) et sociale (entraide et considération de la personne). Cependant, la composante environnementale n'est que rarement présente au sein des sociétés coopératives. A l'inverse, la permaculture considère le respect de l'environnement comme l'un des principes cardinaux de sa philosophie - en plus du respect de l'homme et d'une économie équitable. C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante.

1. Sociocratie : *“mode de gouvernance qui permet à une organisation [...] de fonctionner efficacement sans structure de pouvoir centralisée selon un mode auto-organisé et de prise de décision distribuée.”* (« Sociocratie », 2017) Ce mode de gouvernance est beaucoup utilisé dans les mouvements squats et les formations de permaculture.

II. LA PERMACULTURE

HISTORIQUE

La permaculture est née en Australie au milieu des années 70. Les fondateurs de ce concept sont Bill Mollison (1928-2016) et David Holmgren (1955-...). Bill Mollison était un biologiste australien engagé dans la cause environnementale. David Holmgren, essayiste, a voyagé en auto-stop après ses études secondaires, ce qui lui a fait prendre conscience de l'importance de l'écologie. Peu après, il rencontra Mollison, conférencier à l'université de Tasmanie où il venait de s'inscrire. De leur rencontre et collaboration s'est développé le concept de permaculture. En effet, face au constat de l'érosion des terres et surtout d'une agriculture qui épuise les sols, ils ont voulu mettre en place un système agricole stable. (« Permaculture », 2017) Pour cela, leur approche s'est basée sur une observation et une étude approfondie des écosystèmes naturels, le but étant de les reproduire pour une gestion optimale des systèmes humains.

Mollison et Holmgren se sont appuyés sur des ouvrages et des courants de pensée existants. Parmi ceux-ci, le plus important est sans doute le travail de Masanobu Fukuoka (1913-2008) : en 1975, ce japonais publie *La révolution*

d'un seul brin de paille. Il est le premier à poser les principes d'une agriculture naturelle suite à une "révélation" : tout est un, les éléments des systèmes sont interconnectés et imbriqués. Pour les respecter, il faut s'efforcer de tous les comprendre et les intégrer dans le système agricole, ce qui se traduit par une agriculture sans engrais chimiques, sans pesticides, sans machines et sans travail du sol. On y retrouve des principes comme le paillage du sol, l'association des plantes ou encore la rotation des cultures. Avec ses méthodes toutes simples, ancestrales mais révolutionnaires, il obtient des rendements supérieurs à ceux de l'agriculture chimique.

On peut également citer les travaux de Percival Alfred Yeomans (1905-1984) dans *La méthode des contours* en 1950 (méthode d'approvisionnement en eau d'un site), ou encore ceux de Howard Odum (1924-2002) sur la comptabilité émergétique¹ dans les années 1960 - méthode qui a beaucoup inspiré Holmgren. Concernant l'aspect philosophique du concept, les deux précurseurs se sont notamment beaucoup appuyés sur la pensée systémique et la pensée latérale². La philosophie de la permaculture s'est construite en opposition au "dualisme cartésien" (séparation du corps et de l'esprit, de l'humanité et de la nature, du sujet et de l'objet) et à la science réductionniste (qui étudie les systèmes en les décomposant en partie, sans vision globale). Holmgren considère que "*le réductionnisme nous a permis de faire de grands pas en avant. Mais en dépit des prétentions de ce courant à contribuer encore et toujours au bien-être de l'humanité, [il] estime qu'il constitue aujourd'hui un obstacle à la survie humaine*". (Holmgren, 2002, p.64)

La permaculture est donc une synthèse de tous ces courants qui ont timidement percé et que ces deux précurseurs collectent et résument dans

1. Comptabilité émergétique : ce système exprime l'ensemble des flux (matière et capital) en termes d'un contenu en énergie solaire (eMjoules), ce qui permet de calculer leur coût écologique et de redéfinir les notions de richesse et de travail. Plus le contenu énergétique d'un bien ou d'un service est élevé, plus le recours au travail des écosystèmes est important. (Holmgren, 2002) Il est possible de définir une sorte de « coût écologique » des processus afin de les confronter à leur valeur monétaire. (Levarlet et al.)

2. Pensée latérale : méthode de résolution des problèmes en les abordant sous plusieurs angles, en opposition avec l'approche unique de la pensée verticale

Permaculture One en 1978. Ce livre se présente comme un manuel de conception soutenable des sites, se résumant dans un premier temps à des techniques de gestion des systèmes. Il connaît un succès certain dans un contexte d'émergence de la pensée écologique, en plein choc pétrolier. D'autres pensées concordantes émergent au même moment, comme la conception originale de James Lovelock (1919-...), en 1979, décrite dans son livre *La terre est un être vivant - l'hypothèse Gaïa*. Ce scientifique soutient que la Terre dans son entité est un être vivant, capable de s'autoréguler pour maintenir la vie à sa surface (Lovelock, 1979).

DÉFINITION

Le terme “permaculture” est formé des mots “permanent” et “agriculture”. A l'origine, les deux termes sont assemblés pour signifier “agriculture permanente”. («Permaculture», 2017) Pourtant la notion a évolué depuis son apparition, le concept de permaculture s'est élargi à tous les domaines de la vie : le terme désigne maintenant plutôt “culture de la permanence”. La permaculture reste difficile à définir. Bien que ne voulant ni contrôler ni définir cette notion afin de ne pas la figer (ce qui serait contraire à ses principes d'évolution et d'adaptabilité), Holmgren s'y attelle tout de même dans son livre *Permaculture*, rappelant d'abord la définition qui était apparue dans les années 1970 : il s'agit d'un “*système intégré et évolutif d'espèces végétales et animales pérennes, ou s'autopérennisant, utiles à l'homme*”. (Mollison & Holmgren, 1982, p.36) Puis le concept s'est élargi à des “*paysages élaborés en toute conscience qui imitent les schémas et les relations observés dans la nature et fournissent nourriture, fibres et énergie, pour subvenir aux besoins locaux*”. (Holmgren, 2002, p.37) Toutefois, après un demi-siècle de pratique, la permaculture n'est plus réduite à la gestion des paysages et des jardins. En effet, de nombreuses personnes séduites par l'idée d'une culture altermondialiste se sont approprié cette notion¹. Petit à petit, la permaculture s'est construite comme une véritable philosophie pratique,

1. Il existe un important réseau de formation proposant des cours de permaculture, qui s'est développé à l'échelle internationale.

proposant une vision holistique des différents domaines de la société. Il s'agit là de la définition que nous garderons : au-delà d'une simple technique de jardinage, la permaculture est une philosophie qui permet de donner un cadre à une conception soutenable des systèmes, que ceux-ci soient naturels ou humains. (Holmgren, 2002)

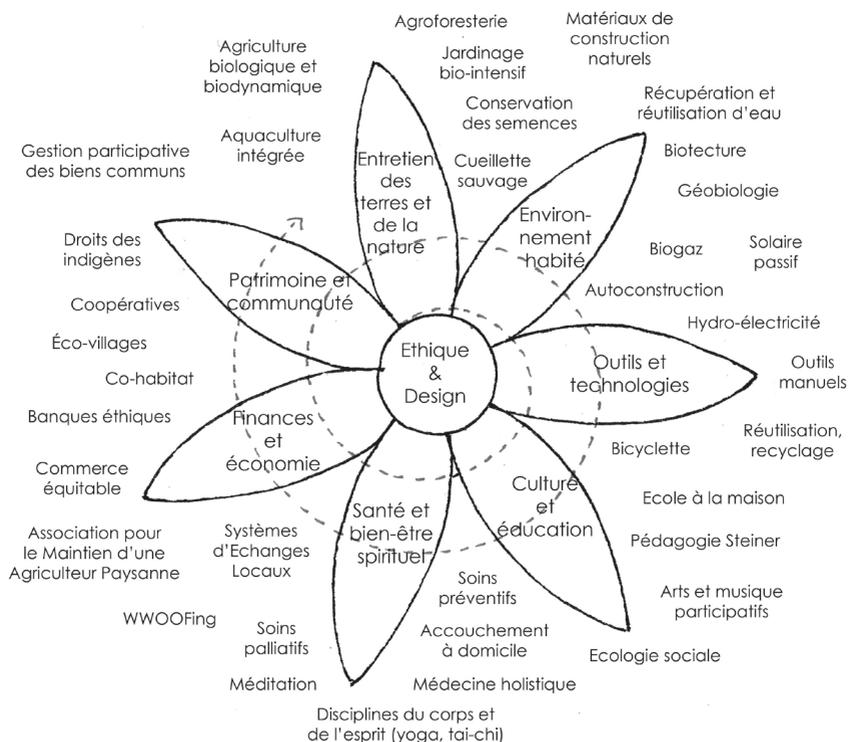


Figure 1 : la fleur permaculturelle (inspiré de Nicollas, 2009)

Cette définition élève la permaculture au rang d'idéologie, proposant un cadre et des valeurs dans lesquels les actions durables des individus et des collectivités peuvent se déployer. La figure 1 montre les domaines d'application de la permaculture. L'entretien des terres et de la nature en est

le premier, symbolisant l'observation de la nature et sa mise en application directe. De là découlent les autres domaines : environnement habité, outils et technologies, culture et éducation, santé et bien-être spirituel, finances et économie, patrimoine et communauté. Comme le montre la flèche en spirale, tous ces domaines sont interconnectés et fonctionnent en relation les uns avec les autres. La fleur regroupe des concepts qui ne sont pas forcément nés de la permaculture mais qui peuvent s'y rattacher, car ils ont certaines valeurs en commun. On peut citer la pédagogie Steiner, les ACP¹, l'autoconstruction ou encore les coopératives.

Ainsi, la permaculture entend centraliser des philosophies de vie ou des organisations qui se rejoignent sur certains points. Assurément, tous les domaines regroupés par cette philosophie se sont nourris les uns des autres, et ces alternatives sont apparues en réponses simultanées aux mêmes problèmes : manque de lien social, manque de qualité et de traçabilité des biens de consommation, manque de respect du vivant ou de l'humain.

VALEURS

Il nous semble primordial, pour décrire en profondeur les valeurs de la permaculture, d'en expliquer précisément toute la philosophie. Pour ce faire, nous nous appuyerons essentiellement sur le livre de David Holmgren, *Permaculture*, paru en 2002 et dans lequel l'auteur résume les principes de la permaculture. Ces principes, tels que enseignés dans les cours de permaculture, sont universels mais leur application reste locale. Ils sont partagés en deux catégories : les principes éthiques et les principes conceptuels.

Selon les pères de la permaculture, l'éthique consiste en un ensemble de principes moraux qui *“contraignent notre instinct de survie et les constructions individuelles et sociales qui [...] sont le moteur du comportement humain dans toutes les sociétés”*, assurant ainsi *“notre survie culturelle - voire biologique - sur le long terme”*.

1. ACP : Agriculture contractuelle de proximité. Plus connu sous le nom d'AMAP en France (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

(Holmgren, 2002, p.62) Les **principes éthiques**, au nombre de trois, entendent donner des règles très larges servant de cadre à la philosophie. Ils sont issus en partie de recherches sur l'éthique communautaire, fondée sur des structures religieuses ou coopératives et sur l'éthique commune des peuples premiers vivant en phase avec la nature. (ibid, 2002)

I. Prendre soin de la Terre

Au-delà du respect de la “planète”, il s’agit du respect de toute chose vivante, car chaque forme de vie a une valeur intrinsèque. Cela implique directement une réduction de l’impact environnemental global.

II. Prendre soin des Humains

La permaculture est une philosophie centrée sur l’humain. Elle propose de s’occuper de soi d’abord, puis de sa famille et ensuite de sa communauté, dans une logique d’élargissement des cercles. En effet, c’est près du centre que nous sommes le plus influents - le but étant de se responsabiliser, de gagner en indépendance et de consommer moins pour respecter les humains, y compris nos descendants et les personnes vivant dans des zones très éloignées.

III. Redistribuer les surplus et fixer des limites à la consommation et à la démographie

Le principe prône l’auto-limitation de sa propre consommation (ce qui permet d’apprécier les dons de la nature à leur juste valeur) et le partage des ressources excédentaires au-delà du cercle rapproché, sans chercher de récompense. Ce principe ouvre l’esprit à l’altruisme et à l’empathie, valeurs délaissées de la société actuelle. (Cohen, 2012) Dans les différents cours de permaculture, on ne retrouve pas systématiquement l’idée de limite démographique. Ce point de vue est toutefois défendu par Holmgren, qui pense que la population humaine a atteint un maximum et que l’adoption, dans les pays développés, peut être une alternative à l’enfantement.

Les **principes conceptuels**, au nombre de 12, sont quant à eux directement liés à la pensée systémique. Ils proposent des méthodes pratiques pour adapter notre manière d’être au monde à travers une vision globale des systèmes. (Holmgren, 2002)

1. Observer et interagir

L'observation de la nature est source de la conception de nouveaux systèmes et de l'action sur des systèmes existants. Il s'agit d'étudier les sites afin de comprendre comment ils fonctionnent, puis de mettre en pratique les observations afin d'en tirer des enseignements supplémentaires¹. Particulièrement dans un contexte de réflexion dominée par l'ordinateur, il est important de réapprendre à observer les systèmes naturels. Attention toutefois à ne pas se déconnecter des autres sources de savoir pour ne pas réinventer des solutions déjà éprouvées.

2. Capter et stocker l'énergie

La notion d'énergie est très importante en permaculture. En effet, loin de se résumer aux sources de combustible, l'énergie constitue la force motrice de tout système, naturel et humain. Cette conception de l'énergie est indissociable de la question de l'entropie qui est définie, selon la seconde loi de la thermodynamique, comme un processus au cours duquel l'énergie primaire se dissipe en rayonnant à partir d'une source, perdant ainsi de sa qualité. Tout l'univers est soumis à cette règle générale. Cependant, les systèmes vivants sont capables de capter, stocker et utiliser l'énergie pour contrer l'action de l'entropie. A l'origine, toute cette énergie vient du soleil, puis elle est captée par photosynthèse, les plantes étant la base de toute la chaîne énergétique.

Les sources d'énergie nécessaires aux systèmes vivants sont l'eau, les nutriments et le carbone. Il est primordial de comprendre comment ils sont stockés afin de reproduire des conditions favorables dans les systèmes

1. Cette approche se situe dans le courant de la pensée conceptuelle, fondée sur les principes suivants : toute observation est relative (importance du contexte, de ce qu'on recherche, des outils utilisés) ; pensée descendante, action par le bas (penser global, agir local) ; le paysage est la référence à suivre (c'est à la fois une source d'inspiration et un terrain d'apprentissage) ; l'échec est utile tant qu'il est instructif (boucle d'apprentissage par l'action) ; les solutions élégantes sont simples voire invisibles ; intervenir le moins possible (culture du non-agir de Masanobu Fukuoka) ; ne pas abuser des bonnes choses (attention aux effets d'échelle imprévus) ; le problème est la solution (ce qu'on rejette peut avoir des effets positifs que l'on n'avait pas remarqué, ou encore le manque d'une ressource donne lieu à des solutions inventives) ; savoir reconnaître les impasses conceptuelles et y échapper. (Holmgren, 2002)

humains. Ainsi, par exemple, on va se servir des bassins versants et de la gravité pour la gestion de l'eau et se baser sur l'observation de la forêt pour comprendre les cycles des nutriments et du carbone afin de les reproduire.

3. Obtenir une production

Ce principe part de l'hypothèse que tout système doit être conçu pour être autonome, à savoir exploiter l'énergie captée afin de l'accumuler et de la transformer. Un système prolifère s'il est productif, grâce à des boucles de rétroaction positive. Il s'agit d'un *“mécanisme systémique qui amplifie un processus ou un effet”*. (Holmgren, 2002, p. 165) Par exemple, les végétaux fabriquent des feuilles grâce à la lumière du soleil, ce qui leur permet de capter encore plus d'énergie et ainsi de fabriquer davantage de feuilles. De la même manière, pour obtenir une production, le permaculteur cherche à mettre en place des systèmes qui captent de l'énergie, pour en capter encore plus par la suite : le système s'auto-alimente.

4. Appliquer l'autorégulation et accepter la rétroaction :

“En dissuadant les activités néfastes, on assure que les systèmes pourront continuer de fonctionner correctement” (« Principes de la Permaculture | Principes de Conception | Appliquer l'auto-régulation et accepter la rétroaction », s. d.) En ingénierie, la rétroaction est un effet réactionnel d'une partie de la production d'un circuit sur la puissance de ce dernier, qui modifie les performances du circuit. Ainsi, dans les systèmes vivants, il existe des mécanismes de régulation qui, par un retour direct, envoient des informations au système pour que celui-ci ajuste son fonctionnement. Il en va de même dans la vie de tous les jours, où nous adaptons nos actions en fonction de notre environnement, des réactions de nos pairs, des effets de nos faits et gestes, etc.

Un des problèmes causés par la mondialisation est l'absence de rétroaction directe : nous ne sommes pas témoins des conséquences de nos actes. Ainsi, les pays riches accumulent les avantages tandis que les impacts environnementaux et sociaux néfastes se répercutent dans des zones (naturelles et humaines) reculées. L'auto-régulation s'appuie donc sur un appel à la responsabilité individuelle : *“changer le monde en se changeant soi-même”*. Ce slogan

rappelle que la descente énergétique repose sur des principes éthiques, et c'est l'être humain dans son individualité qui se préoccupe de la morale. Ainsi, par l'auto-évaluation, la permaculture prône une remise en question personnelle de nos gestes quotidiens, souvent motivés par l'addiction : beaucoup de nos "besoins" sont en fait des envies. Se forcer à y être attentif et faire le tri sera bénéfique au plus grand nombre.

En permaculture, l'auto-régulation se traduit aussi par la recherche d'un système autosuffisant et autorégulé, souvent sans l'atteindre entièrement, à l'image de l'état d'équilibre (homéostasie¹) que connaissent les écosystèmes naturels. Cet appel à l'auto-régulation est très important, car *"l'autonomie a tendance à fonctionner comme un boycott généralisé et sous-jacent de la consommation, et fragilise le marché et la domination psycho-sociale des économies centralisées à grande échelle qui encouragent les addictions et d'autres dysfonctionnements. Parallèlement à cela, elle favorise et stimule de nouvelles formes locales d'activité économique"* (Holmgren, 2002, p. 219)

5. Utiliser et valoriser les ressources et les services renouvelables

Dans nos sociétés consuméristes, on use principalement d'énergies fossiles (renouvelables uniquement sur des échelles de temps très longues). Au niveau financier, on pourrait comparer les ressources renouvelables avec la source de revenus, et les ressources "non renouvelable" avec les actifs immobilisés. On se comporte actuellement comme si on utilisait ses économies pour les besoins quotidiens : une fois le compte épargne vide, il n'y aura plus de réserve. Ainsi il est important d'entretenir les ressources au fur et à mesure qu'on les exploite (bois de chauffage, nourriture, etc), pour un mode de vie plus durable. Les énergies non renouvelables devraient servir en temps de crise uniquement, ou pour contribuer à préparer une société plus soutenable.

Heureusement, on peut exploiter les ressources sans les détruire. La nature vivante offre des services sans forcément consommer les biens:

1. Homéostasie : capacité d'un système à conserver son équilibre, quelles que soient les contraintes qui pèsent sur lui.

le cheval, vivant, est utilisé pour sa force de traction ; les écosystèmes permettent la purification de l'eau et de l'air ainsi que le compostage, etc. De plus, en général, une ressource naturelle donne plusieurs produits dérivés. Les arbres fournissent ainsi du bois pour la production de carburant (gaz de bois, méthanol), du bois d'oeuvre pour la construction et le mobilier, du combustible pour se chauffer, divers services environnementaux (stockage du carbone, régulation de la température de l'air). Si on n'utilise qu'une seule fonction, comme c'est le cas dans les monocultures, on dévalorise la ressource par rapport à ses multiples potentiels.

6. Ne produire aucun déchet

Dans la nature, les déchets n'existent pas : les rejets des plantes ou des animaux sont rendus à leur environnement. La permaculture propose de tendre vers ce modèle, notamment grâce à la règle des cinq "R" :

- Refuser : décider de ne pas consommer quand ce n'est pas absolument nécessaire
- Réduire : limiter au maximum matières et énergies nécessaires à la consommation
- Réutiliser : pour le même usage ou un usage plus pertinent
- Réparer : utiliser compétences et peu de matière pour restaurer la fonction
- Recycler : décomposer un bien afin de le retraiter

La maintenance est également une notion importante, et ce dans tous les domaines (notamment la construction). Elle anticipe la dépréciation progressive de la valeur qui touche tous les stocks d'énergie (entropie).

7. La conception, des motifs aux détails

“En prenant du recul, on peut observer des structures dans la nature et dans la société. Ces structures formeront l'ossature de notre conception, que nous remplirons au fur et à mesure avec les détails.” (« Principes de la Permaculture | Principes de Conception | Partir des structures d'ensemble pour arriver aux détails », s. d.) Ainsi, *“il est donc plus important de déterminer la bonne structure d'un concept*

en particulier plutôt que de maîtriser tous les détails de chaque élément d'un système" (Holmgren, 2002, p. 296)

Ce principe met l'accent sur la vision globale, qu'il est essentiel de garder à l'esprit dans l'observation et la compréhension des systèmes. Il s'appuie sur plusieurs principes, comme celui des échelles, qui sont très importantes dans l'application d'une solution. On parle d'échelles spatiales (du microscopique au planétaire, en passant par ce que l'humain peut percevoir) et d'échelles temporelles (des processus atomiques rapides et éphémères jusqu'au temps historique / géologique en passant par la durée d'une vie humaine). L'application d'une stratégie qui a fait ses preuves à une échelle donnée ne sera pas systématiquement concluante à une autre échelle.

Ces principes d'observation guident notamment la conception d'un site en permaculture, organisé en différentes zones qui correspondent à l'utilisation de la terre, parfois concentriques : plus on s'éloigne de l'habitation, moins les terres sont utilisées de manière intensive ou régulière et plus leur entretien est faible. On définit ainsi 5 zones :

0. la propriété (habitation, infrastructures), généralement au milieu ;
1. le jardin potager irrigué ;
2. les vergers (irrigués) et le petit bétail ;
3. les pâturages, plantations ensemencées (non irriguées) et gros bétail ;
4. les forêts et zones humides gérées ;
5. la nature vierge (référence écologique pour l'observation, mais de plus en plus rare).

8. Intégrer au lieu de ségréguer

Notre culture, avec la pression du système capitaliste, nous apprend plutôt à compter sur la prédation et la compétition que sur la symbiose. Ces valeurs sont pourtant loin d'être prédominantes dans le monde naturel, qui fonctionne aussi avec des relations de mutualisme, symbiose, coexistence, commensalisme¹, prédation ou parasitisme.

1. "État d'animaux ou de végétaux vivant associés à d'autres espèces et profitant de leurs aliments sans

Or, en observant la nature, on voit que les relations de compétition (qui concernent surtout les relations au sein d'une même espèce, pour l'appropriation d'un territoire ou la reproduction) sont la plupart du temps évitées, les créatures ayant trop d'énergie à y perdre et de survie de leur espèce. Les êtres vivants ont beaucoup plus à gagner à coopérer, ce qu'ils font d'ailleurs dans la plupart des cas et qui leur permet de survivre plus facilement. De plus, dans le cas des humains, l'entraide répondra mieux à la crise due au déclin énergétique et deviendra même une nécessité (cette idée sera développée dans la suite du travail). (Servigne, 2017)

De même, Holmgren préconise de reconstruire la notion de communauté afin de recréer les relations coopératives entre les individus. Les caractéristiques de telles communautés seraient une structure politique et économique biorégionale¹, une fertilisation croisée (génétique, culturelle, etc) pour une vigueur hybride naturelle, une dépendance faible aux technologies chères et centralisées et un développement par rétroactions et ajustements. L'accent est mis sur la diversité, car une trop grande similitude entre les individus favorise la compétition, surtout au sein d'une communauté².

9. Utiliser des solutions lentes et à petite échelle

La permaculture préconise de ralentir, de rester à échelle humaine pour être attentif au monde et vivre avec les cycles naturels. Dans nos sociétés, on est persuadé que, si on augmente la vitesse et la taille d'un système, on gagnera en efficacité et en puissance. Pour contrebalancer ce penchant général et équilibrer la balance, il faut introduire davantage de "lent" : retrouver des valeurs perdues comme la persévérance et la vision à long terme.

leur porter préjudice." (CNTRL, commensalisme)

1. "Une biorégion correspond à un territoire dont les limites ne sont pas définies par des frontières politiques, mais par des limites géographiques qui prennent en compte tant les communautés humaines que les écosystèmes" (« Biorégion », 2017)

2. Ceci se vérifie d'ailleurs avec les coopératives d'habitants, qui fonctionnent particulièrement bien lorsque l'on trouve une diversité chez les membres (selon l'âge, le modèle familial, le revenu, l'origine, etc)

D'un point de vue énergétique, un certain apport d'énergie peut convenir à une masse importante qui se déplace lentement ou à une petite masse qui se déplace vite, mais pas à une masse importante qui se déplace vite. Un système dont l'approvisionnement énergétique augmente deviendra plus grand ou plus rapide. Un exemple tiré de la nature serait celui des cellules, qui ont une taille optimale au-delà de laquelle elles se divisent en deux.

10. Se servir de la diversité et la valoriser

Dans la nature, la diversité est synonyme de puissance et de productivité. En effet, c'est dans la diversité que les rapports symbiotiques ou coopératifs s'instaurent. Chez les plantes, les espèces généralistes (qui s'adaptent facilement) aident les espèces spécialistes (plus délicates) à s'implanter. La diversité induit donc une résilience des systèmes. Dans le cas de l'agriculture, on assiste actuellement à un phénomène de standardisation qui, en imposant des modèles de fruits, légumes et céréales, tue petit à petit la biodiversité. Les écosystèmes simplifiés deviennent ainsi extrêmement sensible aux parasites et aux maladies qui y prolifèrent plus facilement. Nous devrions donc consacrer nos richesses actuelles au rétablissement de la biodiversité.

Avec la mondialisation culturelle, on perd également les cultures locales: la permaculture se propose de les redécouvrir pour s'en inspirer. La pluralité de communautés amène de la diversité : des valeurs, cultures, expériences différentes enrichissent la collectivité.

11. Utiliser les bordures et valoriser la marge

Les interfaces sont les lieux les plus productifs, leur valorisation est primordiale. En effet, dans les zones de bordure (chevauchement de systèmes) les éléments profitent des énergies cumulées des différents systèmes. Par exemple, l'étalement urbain est en partie dû à l'attraction de la double qualité ville/campagne et les avantages que celle-ci offre ; ou encore la biodiversité présente dans les zones de bordure, qui est beaucoup plus importante que le cumul de la biodiversité des deux zones (forêt et pâturage).

Il existe un autre type de marge plus lié au contexte culturel. Dans la nature, les aliments sauvages (orties) sont des systèmes à la marge, ainsi que

les systèmes non entretenus mais exploités comme les forêts (qui fournissent fourrage, noisettes, champignons, plantes médicinales). Cette diversité, à laquelle on n'attache que peu d'importance, n'est souvent valorisée qu'en cas de famine. Néanmoins, un intérêt pour ces ressources se développe à nouveau: cette tendance est sans doute due à la raréfaction de telles ressources, de l'envie de renouer avec la nature et du rejet de l'agriculture industrielle vue comme toxique.

D'un point de vue culturel à proprement parler, de nombreux éléments considérés comme marginaux mériteraient une attention plus particulière. Dans le développement d'idées et de sciences, la marge a aussi son importance. On le voit avec Wendell Berry¹ (1934 -...) et James Lovelock (1919 -...) par exemple : les sciences marginales peuvent se révéler très intéressantes, car elles permettent de regarder le monde avec "d'autres lunettes". De la même manière, la contre-culture est une marge dynamique qui peut initier de grands bouleversements.

12. Face au changement, être inventif

La stabilité est importante, mais le changement reste essentiel. La durabilité est avant tout synonyme de flexibilité. Pour être résilient face aux changements, un système doit savoir s'adapter. Dans la nature, un écosystème se renouvelle par lui-même. Ce changement s'opère en quatre phases :

1. La conservation : c'est le climax², long et stationnaire. Comprenant beaucoup d'interconnexions entre les éléments, le capital biologique est élevé et il y a peu de fuite de substances nutritives.
2. Le déclenchement : impulsion de la perturbation, de courte durée en général (par exemple, la technique du brûlis pour préparer la culture des terres).

1. Wendell Berry : écrivain américain, né en 1934, qui a décidé de cultiver la terre avec des méthodes traditionnelles et selon des valeurs "familiales, communautaires, écologiques et humanistes" (« Wendell Berry », 2017)

2. Climax : en biologie : "état naturel (d'ailleurs plus ou moins théorique) vers lequel tendent sol, végétation et faune en un point donné"(CNTRL, climax)

3. La réorganisation : c'est la phase la plus instable, car les niches, les substances nutritives et l'énergie peuvent être soit exploitées soit perdues ; on peut basculer vers un système plus productif et organisé, ou l'inverse.
4. L'exploitation : les espèces pionnières colonisent, captent et stockent l'énergie, ce qui permet à la biomasse de s'accumuler et aux connexions de se développer. On revient petit à petit à une phase de climax.

On observe également ce type de changement d'un point de vue social, avec les pionniers ou les phénomènes de gentrification. Ces mécanismes servent de point de départ à des tendances plus larges, et deviennent à terme une nouvelle norme.

Ainsi, par son approche holistique, la permaculture se place complètement dans une approche forte de la durabilité. Les valeurs fondamentales de la permaculture correspondent aux trois piliers du développement durable: le respect de l'humain correspond au pilier social, le respect de la nature à celui de l'environnement et le partage des ressources à la sphère économique. Toutefois, la permaculture est avant tout une philosophie pratique qui s'ancre dans des projets concrets par l'observation de la nature et par l'application des douze principes qui en découlent.

III. POINTS COMMUNS ENTRE COOPÉRATIVES ET PERMACULTURE

PRINCIPES PRATIQUES DE PERMACULTURE APPLIQUÉS AUX COOPÉRATIVES

Maintenant que nous avons étudié d'une part les principes des coopératives de logements et d'autre part ceux de la permaculture, nous nous proposons de les comparer. Le but est de mettre en évidence les similarités entre les valeurs des deux disciplines, et d'identifier comment la permaculture (en tant que philosophie pratique) peut prétendre proposer des règles à la mise en place et au fonctionnement des coopératives.

Pour commencer, observons quels principes de la permaculture sont déjà appliqués (consciemment ou non) au sein des coopératives, et lesquels présentent un potentiel.

1. Observer et interagir

Ce premier principe reflète assez bien le fonctionnement des coopératives d'habitants. En effet, une coopérative se forme suite à un long processus d'échange et de mise en commun des attentes de chacun. Il s'agit bien là d'une observation approfondie du contexte en se basant sur l'expérience de tous les participants.

L'application est donc, comme le recommande la permaculture, relative au contexte (chaque coopérative est différente). Il s'agit de penser globalement, ici l'habitation et le vivre ensemble, pour ensuite agir localement à l'échelle de l'immeuble.

2. Capter et stocker l'énergie

On observe une tendance, dans les constructions des coopératives les plus récentes, à être attentif à la consommation et à la conservation de l'énergie calorifique au sein des bâtiments. Au-delà de cette conception réduite de l'énergie, la notion peut être élargie à des formes d'énergie plus abstraites comme le travail (actions humaines) et les intentions de chacun (idées). De ce point de vue, les coopératives sont particulièrement efficaces pour collecter les énergies humaines dans le but de bâtir un projet (bâtiment ou communauté).

3. Obtenir une production

En permaculture, il est important d'obtenir une production afin que l'énergie fournie mène à un résultat utile et tangible. Les coopératives d'habitants suivent par essence le même principe, puisque leur but est de réaliser des logements écologiques et abordables.

D'autres types de production peuvent prendre la forme de produits agricoles (jardin), d'un enrichissement culturel à l'échelle locale par l'intégration de la coopérative à la vie du quartier (fêtes, marchés, etc.) ou encore d'une production de services (mise à disposition d'infrastructures ou de services immatériels)

4. Appliquer l'autorégulation et accepter la rétroaction

La recherche d'un système autosuffisant et autorégulé n'est pas un but en soi des coopératives, même si on la retrouve de plus en plus à travers une conscience environnementale grandissante lors de la construction et de l'usage du bâtiment. L'idée d'autorégulation évoque cependant l'autonomie chère au système coopératif dès ses débuts : une auto-gestion intelligente basée sur des valeurs de partage.

Par ailleurs, les coopératives sont un bon exemple de fonctionnement par rétroaction. Grâce à l'écoute et à la prise en compte de tous les facteurs, les groupes peuvent prévoir les conséquences de leurs actes (par exemple, l'effet de l'augmentation des loyers sur les ménages les plus pauvres). Il s'agit là d'une forme de rétroaction.

5. Utiliser et valoriser les ressources et les services renouvelables

Il ne s'agit pas d'une idée inhérente aux coopératives de logements. Mais cette idée fait son chemin dans certaines coopératives d'habitants particulièrement sensibles à l'environnement. On la retrouve avec une volonté affichée d'utiliser prioritairement des matériaux bio-sourcés pour la construction, la création de toilettes sèches, de chauffage à bois, etc.

Concernant les services renouvelables, ceux-ci sont particulièrement présents dans les coopératives d'habitants sous forme de volontariat, particulièrement dans les chantiers participatifs mais plus généralement dans la vie de tous les jours - les coopératives étant fondées sur des valeurs d'entraide et de participation.

6. Ne produire aucun déchet

Valoriser les déchets (et surtout commencer par ne plus les considérer comme tels), n'est pas un but en soi dans les coopératives. Toutefois, la question des déchets n'est pas complètement dissociée de l'idée d'autonomie. Un déchet étant un flux sortant, il implique un flux entrant pour garantir l'équilibre du système. On ne peut donc être vraiment autonome que si l'on ne produit aucun déchet.

7. La conception, des motifs aux détails

Bien que ce principe ne soit pas explicite dans les coopératives, l'idée de partir des structures (observées dans la nature ou la société) pour développer les détails est traduite par la mutualisation des idées de chacun, ce qui donne naissance aux coopératives (cf. principe 1). Il se traduit par la volonté des coopérateurs de se réunir autour d'une idée, d'un projet pour ensuite le préciser au fil des discussions et des AG.

D'autre part, les coopératives profitent d'une structure juridique bien établie, ainsi que de la riche histoire du courant coopératif qui leur sert de cadre pour le développement des projets particuliers. Selon le sixième principe de l'ACI, coopération entre coopérative, les nouvelles coopératives profitent du réseau de coopératives déjà établie. De plus, de nombreux organismes indépendants sont au service des coopératives pour les aider dans leurs démarches.

8. Intégrer au lieu de ségréguer

Il s'agit de permettre à chacun de trouver sa place, pour que tous les éléments du système (en l'occurrence de la communauté) se renforcent mutuellement. Les coopératives se basent sur la primauté de la personne. De là découle une forte intégration des individus à la communauté, chacun avec ses caractéristiques et son histoire propres.

9. Utiliser des solutions lentes et à petite échelle

Les coopératives d'habitants sont inscrites dans une échelle locale et apportent des solutions particulières à leur contexte. De plus, le mode de gouvernance en place dans les coopératives ne permet pas de précipiter les décisions. On peut donc dire que les coopératives appliquent sans le savoir le neuvième principe de la permaculture.

10. Se servir de la diversité et la valoriser

La richesse des coopératives réside avant tout dans la diversité de ses habitants, de leurs idées et de leurs intérêts. C'est cette richesse et cette diversité qui rend les coopératives si résilientes.

Par ailleurs, les coopératives qui utilisent l'auto-construction profitent de l'accumulation de compétences diverses en leur sein pour l'exécution de toute une série de travaux. Dans un mode de vie consumériste où chaque bien et service se monétise, ce capital humain (de main-d'oeuvre aussi bien que de savoir) n'est que trop peu mis à contribution.

11. Utiliser les bordures et valoriser la marge

Une des valeurs fondamentales des coopératives est de placer tous les

individus au même niveau, avec le même droit d'expression. En valorisant ainsi chaque personne, les coopératives participatives prennent en compte tous les avis, même les plus marginaux. De cette manière, elles ont accès à l'intelligence collective. Cela diminue notamment le risque de passer à côté d'une innovation. La marge est toujours plus riche que les milieux entre lesquels elle se trouve : les idées qui germent dans un groupe sont plus riches que la somme des idées individuelles.

12. Face au changement, être inventif

À l'intérieur de la coopérative, ce sont les discussions régulières entre membres qui permettent aux coopératives d'évoluer et d'être inventives face aux changements. Lors de ces discussions, les coopérateurs parlent de leurs problèmes et de leurs souhaits et envisagent ainsi ensemble les mesures à prendre. C'est en conscientisant le changement, en envisageant le futur et en le débattant que les coopérateurs peuvent avoir un impact bénéfique.

Au niveau de la société, les coopératives affirment leur volonté de rompre avec des réactions toujours plus palliatives aux conséquences du changement (climatique, économique, technologique ou même sociétal) pour aller vers une anticipation de celui-ci. Les coopératives innovantes s'intègrent dans une idéologie nouvelle inspirée de la permaculture, elles permettent de développer des outils efficaces et globaux allant bien au-delà de simples réactions ponctuelles dans les trois domaines du développement durable. En somme, elles proposent véritablement une solution inventive face au changement.

Pour conclure, de nombreuses valeurs de la permaculture sont déjà présentes dans le mouvement coopératif, confirmant l'affinité entre ces deux mouvements. Certains principes développés dans la permaculture n'ont pas (encore) d'équivalent dans les coopératives de logement, et les coopératives plutôt récentes (comme les coopératives d'habitants) intègrent davantage les valeurs de la permaculture que les autres.

IDÉOLOGIE PARTAGÉE : CONCEPTION DE L’HUMAIN ET DE L’ÉCONOMIE

Si les coopératives d’habitants et la permaculture partagent tant de points communs, c’est que leur conception de la société est similaire, elles manifestent une idéologie commune. Toutes deux prônent en effet un changement profond de paradigme. Cette idéologie partagée s’oppose à celle qui prédomine dans la société, la pensée néolibérale symbolisée par *l’homo economicus*.

Ainsi, la pensée prédominante aujourd’hui se base sur un modèle de l’humain peu représentatif de la réalité. Le néolibéralisme présente l’Homme comme égoïste et calculateur en dépit des expériences en sociologie qui témoignent d’une réalité beaucoup plus nuancée. Ce n’est que récemment que l’économie (néolibérale) a obtenu le statut de régulateur. “*[Chez les grecs et les classiques (dont A. Smith)], l’individu n’est pas uniquement un agent économique, il [...] reste d’abord un citoyen, un sujet politique appartenant à une communauté (Cité ou État) qui fixe un cadre de normes (juridiques, traditionnelles, religieuses) qui s’impose partout et à tous y compris à l’activité économique [...]. À l’inverse, pour les marginalistes (néoclassiques) et les néolibéraux, le marché est autorégulateur : l’économie n’obéit pas à d’autres règles que celles qu’elle se fixe elle-même.*” (Dacheux et al., 2011, p.62-63) Ainsi, comme c’était le cas avant le système économique néolibéral, l’économie devrait être subordonnée à la société et donc aux individus qui la composent. Surtout, elle ne devrait pas prendre le pas sur le système de valeurs, représenté par la sphère politique qui garantit la sécurité et par la religion qui protège la morale.

La conception de l’humain calculateur et égocentrique trouve ses racines au XVIIIème siècle, avec le philosophe et économiste Adam Smith (1723-1790) qui propose la théorie de la main invisible. Selon cette théorie, “*l’ensemble des actions individuelles des acteurs économiques, guidées (par définition) uniquement par l’intérêt personnel de chacun, contribuent à la richesse et au bien commun.*” (“Main invisible”, 2017) Pour lui, ce modèle économique ne devait servir qu’à justifier une économie libérale. “*Pourtant, au XXème siècle, grâce à des équations mathématiques très “sérieuses”, [les sciences économiques] se sont donné une légitimité qui a fait croire aux économistes - puis au reste de la population - que l’être humain ressemblait*

au modèle. Étrange glissement qui convertit un modèle de laboratoire en idéologie, puis en modèle de société.” (Servigne, 2017, p. 77)

Ainsi, dans la société actuelle, le libéralisme a imposé non seulement son modèle économique, mais également culturel et idéologique. La permaculture propose toutefois une alternative à ce modèle. Holmgren dresse une comparaison du fonctionnement des deux cultures : la culture post-industrielle et la permaculture. (Holmgren, 2002, p. 55)

Caractéristiques	Culture post-industrielle	Culture soutenable
Socle énergétique	Non renouvelable	Renouvelable
Flux de matières	Linéaires	Circulaires
Actifs naturels	Consommation	Stockage
Organisation	Centralisée	Réseaux décentralisés
Echelle	Grande	Petite
Mouvement	Rapide	Lent
Rétroaction	Positive	Négative
Objectif	Centre	Marge
Activité	Changement épisodique	Stabilité rythmique
Pensée	Réductionniste	Holistique

La vision de la société industrialisée paraît diamétralement opposée à celle de la permaculture : là où la permaculture pratique l’observation globale de la nature et l’attention à des réseaux locaux et décentralisés, la culture post-industrielle s’est construite sur une conception morcelée de l’environnement (domaines scientifiques distincts et indépendants) et sur une gouvernance centralisée. L’opposition si forte entre ces deux cultures n’a rien d’étonnant, la permaculture est née en réponse à un libéralisme dépassé afin de trouver des solutions à ses défauts.

Si le paradigme néolibéral reste solidement ancré dans la société, il est de plus en plus remis en question par des mouvements marginaux (dont les

coopératives et la permaculture). Parmi ces mouvements, certains émanent d'organisations plus importantes, comme l'ONU, qui a proclamé l'année 2012 comme année internationale des coopératives. L'ONU reconnaît ainsi le rôle majeur des coopératives dans le développement économique, la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale et leur durabilité¹.

Nous avons mis en évidence les similitudes entre les principes de la permaculture et les coopératives. Toutefois, peut-on réellement les considérer comme un outil de transition vers une société véritablement durable ? Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord de revenir sur le concept de durabilité forte.

DURABILITÉ FAIBLE ET DURABILITÉ FORTE

Comme nous l'avons relevé dans l'introduction, il existe deux conceptions de la durabilité : une conception forte et une faible. L'approche faible, qui est l'approche traditionnelle dans les décisions politiques notamment, a pour enjeu d'intégrer les "contraintes" énergétiques dans le calcul économique. À l'inverse, la durabilité forte remet en question la société consumériste et prône un changement idéologique profond.

Le schéma "traditionnel" du développement durable est représenté par trois cercles (représentant les sphères de l'économie, la biosphère et la société) qui se croisent et dont l'intersection représente le développement durable. Or, ce schéma ne tient pas compte de la hiérarchie qui existe entre ces différents domaines. Un schéma plus pertinent représente ces trois mêmes sphères imbriquées. Il montre que le développement d'une société n'est possible que dans un environnement sain. De plus, l'économie n'étant

1. «*Les coopératives ont reçu la reconnaissance des plus hauts dirigeants internationaux et nationaux – le secrétaire général de l'ONU, les directeurs généraux du Bureau International du Travail, de l'Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le pape, les présidents et premiers ministres de pays les plus variés telles que l'Allemagne, le Bhoutan, le Canada, le Costa Rica et la Tanzanie pour n'en citer que quelques-uns.*» (Gachet, Gonin, & Université de Lausanne. Faculté des sciences sociales et politiques. Colloque Lausanne), 2013, p. 16)

qu'une construction de cette société, ses règles peuvent à tout moment changer sans mettre en péril la survie de l'humain (contrairement à la biosphère). La durabilité forte possède une vision globale qui guide toutes les décisions, en considérant les trois sphères et en étant conscient de leur hiérarchie : tout impact sur la biosphère influence la société, l'économie et donc les individus¹. La vision de la durabilité faible, au contraire, prétend qu'un impact au niveau de l'environnement peut être compensé par une réponse dans l'une des deux autres sphères.

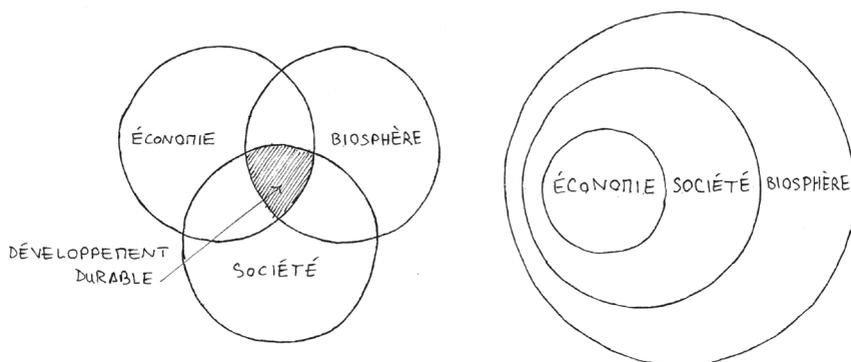


Figure 2 : Schémas de la durabilité (inspirée de Calame, 2016, p.21)

La différence entre durabilité faible et forte est la source de confusions et d'abus. De nombreuses entreprises profitent de cette confusion pour vendre des produits peu durables en les qualifiant d'écologiques. Ce phénomène est communément appelé *greenwashing*. Le tableau suivant met en avant les différents sens que peuvent prendre la pensée écologique, l'ESS et le logement selon une vision forte ou faible de la soutenabilité. (tableau inspiré d'un cours de Sophie Swaton²)

1. La biosphère est l'élément le plus difficile à modifier (d'un point de vue physique), et l'économie le plus simple. Toutefois, socialement, il est très difficile de faire changer les habitudes.

2. Sophie Swaton, cours "Économie sociale et solidaire (ESS) et transition", dispensé à l'UNIL le 22/05/2017

	Pensée écologique	ESS	Logement
Durabilité forte	Transition écologique globale	Solidarité démocratique	Coopératives innovantes, eco-villages
Durabilité faible	<i>Greenwashing</i>	<i>Social business</i> ¹	Éco-quartiers

Ainsi, les coopératives, les organisations de l'ESS et la permaculture ne partagent pas seulement des principes de gouvernance mais, plus fondamentalement, leurs visions respectives se sont construites en réaction à la déshumanisation présente dans le capitalisme. Les bases de la durabilité forte et de la société capitaliste étant posées, voyons à présent le lien théorique entre les coopératives d'habitants - et plus largement les organisations de l'économie sociale et solidaire [OES] - et la durabilité.

OES ET DURABILITÉ

Comment pouvons-nous expliquer cette sensibilité pour l'écologie au sein des coopératives ? Comme Amanar Akhabbar et Sophie Swaton l'ont montré dans leur article "L'économie sociale et solidaire pour le développement durable ?", une forte synergie existe entre l'ESS, dont le mouvement coopératif fait partie, et la soutenabilité forte. (Akhabbar & Swaton, 2012, p.184)

Voici quelques prédispositions des organisations de l'économie sociale et solidaire (dont les coopératives) à l'intégration de notions environnementales, par une prise en compte du capital naturel :

- “[Les organisations de l'ESS] ne supposent pas une rentabilité financière forte, ce qui va dans le sens du [développement durable] et d'une recherche de qualité de la croissance en faveur du capital humain et social ainsi que du capital naturel et non du capital matériel et financier. Il ne s'agit pas de décroissance ici, mais de qualité de la croissance.

1. *Social business* : entreprise apportant de l'aide aux personnes dans le besoin, néanmoins dans un but lucratif.

- Dans le choix technique opéré au sein de la firme sociale et solidaire, le capital financier et matériel n'est pas favorisé par rapport au travail, au contraire - ce qui est en faveur du capital naturel. L'organisation sociale et solidaire valorise par définition le « facteur travail » [...]
- Dans ces organisations, contre les inégalités, l'échelle des salaires est resserrée, ce qui apporte, au niveau macroéconomique, des effets bénéfiques pour le capital naturel [...]. En effet, les inégalités sociales et économiques ont un impact négatif sur l'environnement et les ressources naturelles.
- Les entreprises d'ESS affichent explicitement et promeuvent l'intérêt collectif comme raison d'être. Ce système de valeur n'est pas en soi bénéfique pour le capital naturel, mais permet de mettre en avant la participation individuelle à des valeurs communes qui incluent le développement durable. Aussi, il faut que l'entreprise se fixe comme objectif l'accroissement du capital humain au sens d'épanouissement humain, mais aussi celui de l'accroissement du capital naturel. [...]
- Une synergie immédiate apparaît entre OES et objectifs de développement durable pour ce qui est du développement local. Comme nous l'avons souligné, les OES accordent une importance cruciale à la collectivité, à commencer par celle qui se trouve dans l'environnement immédiat. Le développement local, au sens géographique, est prioritaire et inscrit dans la tradition des OES. Par ailleurs, ce principe de développement local est fondamental et constitue une des préconisations premières de l'économie du développement soutenable fort.” (Akhbar & Swaton, 2012, p. 183)

Ainsi, les coopératives étant des organisations de l'ESS, elles constituent un terreau idéal pour déployer une soutenabilité au sens fort. Nous l'avons vu, la permaculture et les coopératives partagent la même représentation du rapport à l'humain et à l'environnement. Sophie Swaton identifie trois présupposés philosophiques partagés par l'ESS et la durabilité, qu'elle explique lors d'une interview donnée à La Revue Durable.

Son hypothèse est que “le premier lien, c'est une vision des relations de l'Homme avec son environnement fondée sur la réciprocité plutôt que la domination. Et la personne prime sur le capital. Ce point est évidemment fondamental : [...] les individus ne sont pas des ressources parmi d'autres. Le travail et le capital ne sont pas substituables l'un à l'autre. L'épanouissement, le bonheur, l'émancipation de la personne sont prioritaires.”

(Swaton, *LaRevueDurable*, 2017, p.9) Le deuxième présupposé concerne la durabilité forte, dans la mesure où *“l’ESS et l’écologie politique rejettent toutes deux fortement la croyance absolue en la croissance et au progrès technologique du paradigme économique néolibéral pour sortir de l’impasse écologique. De plus en plus d’acteurs de l’ESS reconnaissent avec les écologistes que ce qui compte avant tout, c’est la capacité collective à s’organiser pour diminuer l’empreinte écologique de la société.”* (ibid., p.9) Enfin, troisième trait commun, la présence d’une éthique délibérative : *“Les forums citoyens, les espaces de discussion et de délibération favorisent le partage d’informations et l’implication de tous dans la réappropriation des destinées écologiques individuelles et collectives. Dans tout ce qui se fait d’intéressant aujourd’hui, on trouve des petits collectifs traversés par cette éthique délibérative, qui se mobilisent et s’organisent grâce à elle pour agir.”* (ibid., p. 10)

Les coopératives, et plus largement les organisations de l’ESS, sont donc des terreau idéaux pour le soutien d’une durabilité forte. Ceci étant établi de manière théorique, voyons à présent ce qu’il en est sur le terrain. Comment se concrétise cette vision commune, au-delà des statuts et des valeurs revendiquées ? La partie suivante tentera de donner quelques réponses en illustrant par des cas concrets les différents gradients d’engagement au sein de coopératives d’habitants en Suisse romande.

IV. ÉTUDE D'EXEMPLES

MÉTHODOLOGIE

Pour compléter notre étude sur les liens entre coopératives et permaculture, nous avons pris contact avec les 25 coopératives du canton de Vaud considérées comme très participatives selon l'étude réalisée par le LASUR en 2016. *“Seulement un quart des coopératives vaudoises peuvent être considérées comme très participatives (24 %). [...] Parmi les 25 coopératives à participation élevée, seulement 3 d'entre elles ont été fondées avant 1980 et 14 après l'an 2000. Parmi ces dernières, 7 d'entre elles sont encore en train de monter leur projet et ne disposent pas de logements. Il s'agit donc principalement de très jeunes coopératives.”* (Pattaroni, 2016, p. 32)

Nous avons invité ces 25 coopératives à participer à un questionnaire en ligne (disponible en annexe) auquel 14 coopératives (18 personnes) ont répondu. La fonction des sondés au sein de la coopérative n'est pas importante dans notre enquête, qui se focalise sur les statuts des coopératives : certains sont seulement coopérateurs, tandis que d'autres occupent une fonction particulière au sein de la coopérative. Le questionnaire réalisé n'a pas la prétention d'être représentatif de la réalité mais il nous a aidé à mieux comprendre la relation des coopératives d'habitants vaudoises avec la durabilité.

RÉSULTATS D'ÉTUDES

Le questionnaire nous a permis de constater que, contrairement à nos attentes, seule une minorité des coopératives interrogées a inscrit dans ses statuts ou dans une charte annexe des articles en lien avec l'écologie. En effet, malgré le fait que les coopératives interrogées sont globalement petites et innovantes, seules 4 sur les 14 ont formalisé dans leurs statuts leur engagement envers l'environnement.

Les réponses mettent aussi en avant une certaine méconnaissance des coopérateurs interrogés vis-à-vis des institutions et groupements avec lesquels ils partagent pourtant une certaine idéologie. Très peu de personnes (3), par exemple, avaient entendu parler de l'Alliance coopérative internationale (ACI). Seuls 7 participants sur 18 se disent familiers de l'ESS, tandis que ce chiffre monte à 11 en ce qui concerne la connaissance de la permaculture. Toutefois, les participants se considèrent tous plus familiers avec les valeurs que ces organismes défendent. Nous avons constaté également que plusieurs coopérateurs partagent des valeurs avec d'autres organisations (ACI ou ESS) sans avoir pleinement conscience de leur existence.

Selon l'ensemble des coopérateurs interrogés, le milieu coopératif favorise la mise en oeuvre d'un mode de vie plus durable. Pour la grande majorité d'entre eux, ce contexte les pousse à agir de manière plus durable. Pour certaines personnes, la relation est inversée: *“Ce n'est pas le contexte coopératif qui nous pousse à agir, c'est parce que nous avons envie d'agir et que nous avons envie d'inviter d'autres à le faire que nous avons utilisé la forme coopérative.”* (Questionnaire en ligne, 2017) Il est vrai que ces coopératives se forment avant tout autour de personnes soucieuses de la qualité des relations sociales, de l'écologie et de l'économie.

Les coopératives les plus innovantes sont, selon nous, celles qui intègrent les 3 composantes de la durabilité dans une approche intégrale. De ce fait, ces dernières sont bien plus durables que les immeubles dit “écologiques” de type Minergie dans des éco-quartiers. En effet, même en admettant que ces immeubles atteignent les performances énergétiques annoncées, ils ne tiennent pas suffisamment compte de l'aspect social (intégration dans la

communauté dans laquelle ils s'insèrent, gouvernance démocratique, mixité sociale) et économique (loyers modérés, non-recherche du profit maximum). Il semble toutefois que les coopérateurs en soient également conscients puisque que la majorité d'entre eux (selon les réponses du questionnaire) estiment que leur immeuble est plus durable que celui d'un écoquartier.

EXEMPLES SPÉCIFIQUES

Certains des coopérateurs interrogés ont accepté de nous rencontrer pour une discussion approfondie. Ces interviews servent de base à une étude plus détaillée du fonctionnement de ces coopératives et de leur position face à la durabilité

DomaHabitare

Cette coopérative, établie à Ste-Croix, a été créée en 2010. Elle est actuellement constituée de 11 coopérateurs et est encore à la recherche de nouveaux membres et habitants, un logement étant toujours vacant. La coopérative a acheté un terrain sur lequel elle a bâti un petit immeuble de 5 étages, actuellement (décembre 2017) en cours d'achèvement. Les appartements sont desservis par une coursive située à l'intérieur d'une double-peau. Les membres de la coopérative ont fait le choix d'une structure ponctuelle pour assurer une grande modularité des espaces et garantir leur adaptabilité aux exigences futures.

Du point de vue de la durabilité, les statuts de DomaHabitare sont parmi les plus stricts et les plus complets dont nous avons pris connaissance lors de ce travail. L'article 3, qui énonce les buts de la coopérative, en montre d'emblée la couleur :

- 3.1 La coopérative se donne pour buts de constituer pour ses membres, au sens de la loi fédérale du 21 mars 2003 sur le logement (LOG), des logements ou locaux conformes aux principes du développement durable et qui tendent vers la société à 2000 Watts, c'est-à-dire :*
- *de construire ou rénover ses bâtiments selon des techniques écologiques et avec des matériaux sains ;*

- *d'organiser la vie sociale dans ses bâtiments de manière à diminuer autant que possible l'empreinte écologique des habitants et à favoriser la solidarité entre eux;*
- *de garantir des logements ou des locaux d'activités à prix favorables et de les soustraire durablement à la spéculation foncière et immobilière.* (article 3, statuts DomaHabitare)

L'article 6 quant à lui énonce les moyens d'y parvenir sur le plan technique :

6.1 Pour réaliser ses buts au sens de l'article 3, la coopérative

- *entreprend ses travaux de construction ou de rénovation en respectant les directives actuelles en matière d'écoconstruction et d'écobiologie ;*
- *tend à être autonome sur le plan énergétique et favorise les énergies renouvelables ; utilise des matériaux à faible énergie grise et des systèmes ou appareils à basse consommation d'énergie ;*
- *renonce à utiliser des matériaux, des produits ou des techniques pouvant représenter un danger pour l'environnement ou la santé des ouvriers, des utilisateurs ou des habitants.*
- *entretient ses immeubles et leurs espaces extérieurs en n'utilisant que des produits ou appareils ne nuisant ni à l'environnement, ni à la santé humaine.* (article 6, *ibid.*)

Les articles suivants, 7 et 8, donnent les lignes directrices sur le plan social et économique. On constate ainsi que tous les thèmes de la durabilité (environnement, économie et société) sont abordés dans ces statuts, et ce de manière non hiérarchisée : l'environnement est placé au même niveau d'importance que la vie sociale.

Une autre particularité dans ces statuts est la notion de péréquation interne qui met l'accent de manière très concrète sur les idéaux de solidarité autour desquels se sont développées les coopératives : *“Les membres pour lesquels le montant total des revenus et de la fortune de tous les membres de la famille et de toutes les personnes faisant ménage commun dépasse nettement les limites fixées par les organes de subventionnement de droit public doivent payer – à titre de solidarité – un loyer supplémentaire raisonnable”* (Partie 5.D)

Ainsi, DomaHabitare se positionne clairement du côté de la durabilité forte. Elle revendique - à la fois dans ses statuts et dans son fonctionnement - une vision soutenable du futur, construite autour d'une idéologie alternative s'apparentant aux principes de la permaculture que nous avons évoqués plus haut.

Ces principes se traduisent notamment dans la construction :

- Bâtiment partiellement réalisé en auto-construction,
- Favorisation d'entreprises et d'artisans locaux,
- Utilisation des matériaux biosourcés (murs en caisson de paille, cloisons intérieures en BTC¹, façade en tavaillons),
- Toilettes sèches,
- Récolte de l'eau de pluie et utilisation comme réseau d'eau principal de la maison,
- Chauffage uniquement avec des poêles à bois,
- Recours ponctuel aux technologies du bâtiment (PV et thermique), pas de VMC,
- Utilisation d'éléments de récupération et d'éléments industriels (moins gourmands en énergie grise).

Concernant la gestion participative, ces valeurs prennent une forme concrète avec un fonctionnement basé sur la sociocratie (prise de décision par consentement, argumentation des choix, dialogues). En effet, la présidente de la coopérative est formatrice dans ce domaine et elle a voulu mettre en pratique ses expériences.

I6

La coopérative d'habitants i6 possède un immeuble dans le quartier du Vallon, à Lausanne. Les 20 habitants (dont 12 coopérateurs) ont pu y emménager en février 2017, après 6 ans de processus. L'immeuble, vieux de plus d'un siècle, comporte 8 appartements et 2 locaux commerciaux en rez-de-chaussée. La ville de Lausanne, à qui appartient le bâtiment, n'a pas

1. BTC : briques de terre crue compressée, dans ce cas partiellement réalisées avec la terre d'excavation du site et entièrement en auto-construction.

voulu le vendre au prix fort pour ralentir le processus de gentrification que subit le quartier.

Ce fut l'occasion pour la ville d'expérimenter la troisième voie du logement. La municipalité a lancé un concours que i6 a gagné, face à une coopérative qui proposait une rénovation plus lourde pour des appartements plus luxueux, et une autre coopérative dont le concept était un habitat communautaire et une rénovation très légère, beaucoup plus proche du mode de vie squat. L'expérience avec i6 s'est révélée concluante pour la ville, même pour les fonctionnaires les plus sceptiques.

I6 s'est constituée à l'occasion de ce concours, sous l'impulsion de l'architecte qui a réuni des amis et connaissances pour y répondre. Tous les coopérateurs se situent dans la classe moyenne. Leur association fonctionne bien, sans qu'il y ait pour autant une volonté sociale ou écologique particulièrement marquée. On ne peut cependant pas réduire leurs motivations à une simple opportunité financière, car construire une coopérative demande plus d'efforts et d'investissement que pour une PPE. Ce processus a soudé l'équipe et a permis de tisser des relations de voisinage bienveillantes.

Les statuts ne mentionnent rien en particulier par rapport aux mesures environnementales, mais la coopérative a décidé d'aller plus loin que les standards imposés par la loi et de satisfaire les critères du label Minergie (qui, d'après Simon, coopérateur à i6, ne sont pas beaucoup plus exigeants que la loi (entretien 8, 2017)). Au niveau de la densité, chaque étage comporte 2 appartements au lieu des 4 initialement présents : les standards ayant évolué, les logements auraient été trop petits.

Concernant la gestion du groupe, le besoin ne s'est pas fait sentir d'avoir recours à des procédés tels que ceux que propose la sociocratie. Les relations ont toujours été saines, le groupe fonctionnant comme une association avec des assemblées générales où les décisions sont prises. Selon Simon, (entretien 8, 2017) si l'entente a toujours été si bonne, il s'agit d'un "coup de chance" mais c'est aussi dû au fait que le groupe a une taille convenable pour ce genre de projets. Au sein de l'immeuble, il n'y a pas une vie sociale très développée, même si certains coopérateurs ont des relations avec l'Association du quartier

du Vallon, très active (il était question notamment de co-organiser une fête de Noël).

Ainsi, la coopérative i6 est très satisfaite de son expérience, et c'est aussi le cas de la municipalité, présente à l'inauguration, qui serait à présent davantage encline à collaborer avec des coopératives sur de tels projets - par exemples aux Plaines du Loup.

La Meute

La Meute, coopérative fondée en 2011, ne possède pas encore d'immeuble. Son projet dans le futur éco-quartier des Plaines du Loup¹ a été sélectionné, la construction commencera en 2019. Le comité est formé de 7 membres, une dizaine de famille participe actuellement au projet. La coopérative s'est formée par relations d'amitié, avec l'idée de vivre ensemble, de s'offrir un cadre de vie correspondant à des valeurs plus humaines ainsi que d'accéder à un logement à prix abordable.

L'écologie est importante, mais ce n'est pas le ciment du groupe. Le futur bâtiment sera construit dans un écoquartier, ce qui implique des standards globalement plus élevés que dans un quartier classique. Ainsi, il n'y aura quasiment pas de places de parking pour la coopérative et le bâtiment possèdera le label Minergie P. La mixité sociale (logements pour des étudiants et des migrants) et des espaces communs ouverts au public (centre d'art, café et atelier en rez-de-chaussée) sont au cœur du projet.

D'autres initiatives, telles que des toilettes sèches, un jardin de permaculture ou encore une coopérative de consommateurs en rez-de-chaussée, n'ont pas pu être retenus en raison de la configuration du quartier ou par manque de place. Des potagers (voire un jardin collectif en permaculture) ainsi qu'une *foodcoop*² seront intégrés dans le quartier de manière plus globale. Ainsi, la coopérative est davantage axée sur les aspects sociaux et les relations de proximité avec ses futurs voisins que sur une approche de la durabilité forte.

1. Ce terrain appartient à la ville, qui l'a mis à disposition de la coopérative grâce à un DDP.

2. *Foodcoop* (littéralement "coopérative alimentaire") : petit supermarché (généralement bio) géré par une coopérative de consommateurs.

La situation de la Meute est particulière, car c'est le cadre institutionnel de l'écoquartier qui détermine le degré d'engagement environnemental. Toutefois, cette situation n'encourage pas les initiatives originales et innovantes, le contexte étant très normé¹. Il serait intéressant d'étudier les effets des exigences des écoquartiers sur les valeurs des coopératives d'habitants.

Ô12illes

Cette coopérative est composée de 20 personnes environ, dont une douzaine d'adultes. Tous avaient déjà eu une expérience de vie communautaire, par exemple dans des logements de l'ALJF², avant de s'installer ensemble dans une ferme à vendre dans la commune des Thioleyres. Le groupe d'amis l'a d'abord louée pendant 5 ans le temps de monter une coopérative pour acheter le bâtiment en commun.

Ô12illes a connu quelques difficultés à rédiger ses statuts, n'ayant aucune connaissance dans le domaine des coopératives. De plus, en 2011, il s'agissait d'une des premières petites coopératives communautaires du canton de Vaud. Les coopérateurs se sont tournés vers l'ARMOUP pour l'aspect administratif (statuts "type", conseils légaux), et vers la coopérative du Château de Corcelles-sur-Chavornay qui leur a dispensé de précieux conseils quant à la mise en application des statuts, les ayant éprouvés durant plusieurs années. Ainsi, Ô12illes a fait le choix de déposer des statuts "généraux" au registre du commerce, ceux-ci étant difficiles à modifier³, et d'élaborer une convention entre eux.

Le document fourni au registre du commerce comporte des valeurs qui leur tenaient vraiment à cœur de noter. Pour la communication ils ont décidé de prendre comme modèle les accords toltèques :

1. Une façade en béton est imposée dans le plan de quartier pour la validation du projet architectural, ce qui est difficilement justifiable pour un quartier qui se dit "durable".

2. ALJF : association pour le logement des jeunes en formation. Cette association, présente à Lausanne, loge des jeunes étudiants dans des bâtiments délaissés, en attente d'être démolis, pour un loyer extrêmement bas (100.- par mois).

3. A chaque modification, les statuts doivent obligatoirement être déposés à nouveau au registre du commerce dans le cadre d'une procédure payante.

Les membres tendent à respecter dans leurs relations les quatre accords suivants :

- *avoir une parole impeccable;*
- *quoi qu'il arrive, ne pas en faire une affaire personnelle ;*
- *ne pas faire de suppositions*
- *faire toujours de son mieux*

ces accords sont connus sous le nom de Quatre accords toltèques. Ils sont présentés et développés dans la Charte de la Coopérative.

(Statuts de la Coopérative de construction et d'habitation Ô12illes, 2009, p.9)

De plus, la prise de décision se fait par consensus : tout le monde doit être d'accord pour qu'une décision soit prise. Si cela peut parfois ralentir le processus, une fois la décision prise elle est appliquée plus rapidement et plus efficacement. De plus, ce système est basé sur le respect de chacun et sur l'écoute.

Financièrement, les coopérateurs ont aussi une volonté très marquée de soustraire l'habitat à la spéculation immobilière et de favoriser "*la vie commune au sens d'une responsabilité civile globale et d'une solidarité réciproque*". (ibid, p.4) Enfin, on trouve également des mentions concernant l'environnement :

- i) promotion d'une conscience écologique, individuelle et collective.*
- j) en favorisant les rénovations et aménagements visant les économies d'énergie et utilisant des matériaux respectueux de l'environnement.*

[...]

- l) en tenant dûment compte des aspects écologiques lors du choix du lieu d'implantation et des solutions en matière de construction et d'entretien.*

(ibid, 2009, p.9)

Dans la pratique, ces notions se retrouvent dans la pose d'isolation, d'une chaudière à pellets et de panneaux solaires. Le jardin est entièrement partagé ; il comporte un potager bio avec des serres, un verger, des poules, des canards, des ruches et un jardin de fleurs.

Au niveau social, on constate une grande diversité parmi les habitants : des appartements pour familles, couples ou célibataires côtoient une colocation. Le mode de vie est très communautaire à Ô12illes : les appartements sont individuels mais accessibles depuis de grands espaces partagés. Ce mode de vie connaît des hauts et des bas, avec quelques conflits de temps en temps. Heureusement, selon Isaline, membre de cette coopérative (entretien 9, 2017), ceux-ci peuvent être évités ou réglés facilement grâce aux valeurs que partagent les coopérateurs.

Elle nous confie également que le mode de vie coopératif oblige les habitants à toujours se mettre en question, à faire attention à ne pas devenir trop rigide, à rester ouvert et souple. Les coopérateurs sont d'accord : monter une coopérative, ça demande de la motivation et de l'implication, mais ça en vaut absolument la peine !

Clairement, cette coopérative se rapproche des valeurs de la permaculture. En effet, on retrouve le pilier économique avec la volonté de sortir l'immeuble de la spéculation ; le pilier social avec la mise en place d'accords pour la communication ; et le pilier environnemental par les mesures prises dans la rénovation de la maison. Ces trois aspects sont tellement forts dans l'esprit de la coopérative qu'ils sont inscrits dans les statuts.

La Smala et Bâtir Groupé

La Smala n'est pas une coopérative d'habitation, mais une association dont le but "*est d'appuyer et d'entreprendre des initiatives d'écologie communautaires, notamment au niveau de la recherche et de la formation sociale, culturelle et environnementale*". (« L'association Smala », s. d.) Se situant dans le mouvement planétaire des écovillages, cette association sert plusieurs causes et génère entre autres des logements coopératifs, écologiques et participatifs grâce à Bâtir Groupé, une coopérative immobilière d'utilité publique.

La Smala est très exigeante sur les critères de la durabilité, dans une vision de la durabilité forte, conformément au label *Ecopol* (pôle d'écologie communautaire, cohabitat et services). Elle a la grande particularité d'abriter un incubateur pour permettre de se lancer dans l'ESS. Elle constitue un excellent exemple de communauté gérant plusieurs domaines de la vie, en facilitant

ainsi les relations, conformément aux valeurs de la permaculture. Toutefois, le fonctionnement de la Smala diffère de celui des coopératives d'habitants participatives que nous étudions sur les aspects suivants : les échelles ne sont pas les mêmes, le processus de constitution du groupe diffère également. Nous avons donc décidé de ne pas l'analyser davantage.

Équilibre

Bien qu'elle soit genevoise, la coopérative Équilibre est intéressante à étudier : en effet, elle est considérée, en Suisse, comme pionnière dans l'écologie en milieu urbain. La coopérative s'est formée en 2005 autour de 5 foyers et a grandi jusqu'à atteindre 140 foyers en 2015. Elle possède aujourd'hui 3 bâtiments dans le canton de Genève.

Les statuts de la coopérative spécifient sa volonté de *“développer des logements qui répondent à des critères exigeants en termes d'économie solidaire, de qualité sociale et de respect de l'environnement, selon les principes figurant dans sa charte éthique”*. Pour ce faire, *“Chaque membre est tenu de ratifier la Charte éthique”*. (Statuts Équilibre, art. 2 et 4) Équilibre possède donc une charte éthique très détaillée, qui touche des thèmes aussi variés que l'économie circulaire (ESS), l'intégration au quartier, la volonté de se détacher des énergies fossiles ou encore le renforcement des liens entre les personnes. Il est intéressant de relever que la charte comporte une partie qui engage les membres de la coopérative à titre personnel (comme le recommande la permaculture) et une autre qui engage la coopérative en tant qu'organisation.

Cette coopérative se situe donc également du côté de la durabilité forte. Au niveau du bâtiment, cela se traduit par l'utilisation de toilettes sèches ou à lombri-compostage avec séparation d'urine, l'utilisation réduite du béton au profit de matériaux biosourcés comme la paille et le bois, ou abondants comme la terre (BTC, enduits). Dans l'immeuble de Soubeyran, un seul ascenseur a été installé sur les trois qui pourraient l'être (vides laissés en réserve), les surfaces par habitant sont réduites grâce à la mise à disposition de pièces communes - dont un petit salon, une salle polyvalente, un économat, des chambres à louer, des chambres d'amis et une buanderie.

V. OBSERVATIONS

Les exemples témoignent de situations très diverses bien que regroupées dans la même catégorie de logements : celle des coopératives très participatives. Les groupes à l'origine des coopératives que nous avons analysées sont eux aussi différents les uns des autres. Ces différences se retrouvent dans le fonctionnement des coopératives (type de gouvernance, fréquence des réunions) et dans leurs objectifs (logement peu cher, écologie, vie en communauté).

Les petites coopératives ont parfois du mal à s'y retrouver parmi les nombreux acteurs fédéraux, cantonaux et régionaux qui jouent un rôle dans le milieu coopératif, notamment au niveau des aides à disposition. *“Aux trois aides fédérales s'ajoutent deux fonds corporatistes, renoués par des contributions des membres des organisations faïtières. Finalement, quatre aides cantonales [vaudoises] viennent compléter cette offre, souvent proposées paritairement avec les communes. Cette multitude d'aides, pouvant pour la plupart être combinées entre elles, font du système de soutien aux coopératives un système complexe et peut-être confus. [...] Certains interlocuteurs ont d'ailleurs déploré un système d'aide trop compliqué.”* (Pattaroni, 2016, p.46) Les coopératives participatives que nous avons rencontrées préfèrent souvent collaborer entre elles, de manière moins formelle et plus directe, plutôt que

de se confronter à la bureaucratie. Ô2illes, par exemple, s'est tourné vers une autre coopérative de la région pour obtenir de l'aide dans la rédaction de ses statuts. *“Une meilleure communication quant aux outils existants ainsi que sur leurs mécanismes de fonctionnement semblerait ainsi être bienvenue, d'autant plus pour les petites coopératives nouvellement constituées.”* (Pattaroni, 2016, p.46)

Lors de nos recherches, nous avons relevé quelques incohérences dans la politique de certaines municipalités. Sur le papier, elles sont tenues de garantir l'accès à des logements abordables pour tous et donc de limiter la spéculation immobilière. Or, les DDP¹ de la ville de Lausanne sont jugés bien trop élevés par plusieurs acteurs coopératifs et ne correspondent pas à un prix juste. *“Justement en ce qui concerne l'accès au sol, le directeur [Bernard Virchaux, ancien directeur de la SCHL²] indique que la coopérative ne travaille plus avec la ville [de Lausanne] pour trouver des terrains depuis une quinzaine d'années, considérant que les conditions de DDP exigées par la commune correspondent à de la spéculation et ne permet plus de proposer de loyers à prix abordable : “une redevance à 5% indexée à 100% c'est de la spéculation””* (Laesslé, 2012, p.113) Le directeur actuel de la SCHL, Ilhan Büchler, nous a précisé que cela n'était plus le cas ; la plus ancienne coopérative de Lausanne collabore à nouveau avec la ville sur des projets de tailles diverses. (entretien 7) Il confirme toutefois que la ville n'a pas changé de politique et que les prix demeurent les mêmes. M. Büchler insiste sur le fait que même si les loyers sont considérés comme modérés, 240 CHF/m² habitables reste élevé pour beaucoup de personnes et que chaque franc exigé sur le DDP se répercute directement sur les loyers. La redevance exigée par la ville se situe dans la fourchette haute, certains DDP n'exigeant rien.

La bienveillance présente dans toutes les coopératives que nous avons visitées nous a particulièrement impressionnés. On trouve presque partout une cohésion autour de valeurs communes, une volonté de construire ensemble, de vivre en communauté et de respecter ainsi l'humain et la nature. Cette atmosphère bienveillante est à l'origine des valeurs que l'on retrouve dans les chartes et les statuts. Il s'agit bien souvent de la raison du fondement des

1. DDP : Droit distinct et permanent de superficie

2. SCHL : Société Coopérative d'Habitation de Lausanne

coopératives d'habitants, qui se sont formées en réponse à une envie commune: créer un climat de confiance dans un monde trop concurrentiel, établir un environnement propice à des solutions altermondialistes (jardin potager pour éviter les supermarchés, atelier commun pour contrer l'obsolescence programmée, mise en commun de voitures pour éviter la surconsommation, etc). Anthony Giddens le résume très bien : *“Le but ultime de la troisième voie devrait être d'aider les citoyens à se frayer un chemin à travers les révolutions majeures de notre temps : la mondialisation, les transformations de la vie privée, nos relations avec la nature”*. (Giddens, 2002, cité dans Maury 2009, p.32)

Cette aspiration commune poursuivie, au-delà de l'idéologie, concerne également la recherche d'un logement à soi que l'on a la possibilité de transformer selon ses envies. En effet, la raison principale pour laquelle les gens souhaitent accéder à la propriété est *“la possibilité d'aménager librement son logement”* et *“l'aspiration à l'individualisation : autonomie, indépendance, expression de la personnalité.”* (Thalmann et Favarger, 2002, p.35 et 36) D'après nos observations sur le terrain, les coopérateurs cherchent en effet à s'approprier leur lieu d'habitation, laissant s'exprimer le plus possible les envies de chacun. Selon Ivan Illich, cette attitude s'explique en réaction à un marché du logement peu adapté : *“Le logement assigne aux gens des casiers de résidence. Il est planifié, construit et équipé pour eux. [...] La société industrielle est la seule qui s'efforce de faire de chaque citoyen un élément qu'il faut abriter et qui est donc dispensé du devoir de cette activité communautaire et sociale que j'appelle l'art d'habiter. Ceux qui, aujourd'hui, revendiquent leur liberté d'habiter par leurs propres moyens sont soit fortunés, soit traités en déviants.”* (Illich, 1984, p.758) Les coopératives d'habitants sont une manière économique d'éviter un logement impersonnel tel que disponible sur le marché locatif, logement où le locataire n'a souvent pas la possibilité de planter le moindre clou dans son mur. Dans une coopérative d'habitants, les coopérateurs étant à la fois propriétaires et locataires, ils peuvent décider de transformations ou d'aménagements personnalisés dans leur logement, ce qui augmente la qualité de celui-ci. Ainsi, chez DomaHabitare, seule la structure est fixe dans chaque appartement : libre à chacun d'aménager les cloisons de BTC comme bon lui semble.

Par ailleurs, nous avons constaté que les coopératives étudiées fonctionnent globalement très bien. Leur petite taille (elles sont composées en général d'une vingtaine de membres) y contribue grandement. Pablo Servigne parle d'une taille limite du groupe, définie par les capacités de notre cerveau à entretenir un réseau social. *“Plus la taille du groupe augmente, plus ses institutions doivent être solides, et plus elles deviennent aliénantes et “froides”.* Elles perdent leur taille humaine et souffrent de symptômes de leur démesure : *accaparement du pouvoir par un petit nombre, échec de la gestion centralisée de la complexité croissante, apparition de l'indifférence et de relations utilitaristes entre individus, etc.”* (Servigne, 2017, p. 215) Ainsi, les mécanismes mis en oeuvre dans un petit groupe (confiance, écoute, prise de décision par consensus) ne peuvent perdurer au-delà d'une certaine taille. Cette idée rejoint le neuvième principe de la permaculture : “Utiliser des solutions lentes et à petite échelle”.

Nous avons aussi constaté l'importance de certains individus, souvent à l'origine du projet, dans l'implantation de valeurs plus strictes au sein de la coopérative. C'est ainsi qu'à DomaHabitaré, la présidente actuelle a mis en place des principes de gouvernance inspirés de la communication non-violente. Dans d'autres cas, des actions ont pu être introduites qui profitent à tous sans que chaque coopérateur s'y investisse : on le voit avec le grand jardin et les serres que possède Ô12illes, alors que tous ne jardinent pas.

La réalisation collective a très souvent un effet bénéfique sur le projet. En effet, “l'intelligence collective” (qui peut se développer si les membres d'un groupe créent les conditions nécessaires) permet d'atteindre des résultats au-delà des attentes individuelles de chaque membre. En permaculture, la maxime $1 + 1 > 2$ représente d'ailleurs cette idée. Il suffit qu'une personne souhaite améliorer le projet dans un certain domaine pour que l'ensemble du groupe entame une réflexion, ce qui contribue à développer les idées et d'engendrer des solutions innovantes de haute qualité. José Garcia et Michael Hofer¹ expliquent que, très souvent dans le cas de coopératives, les exigences en matière de bâti sont plus élevées que les normes légales actuelles (et ce

1. Architectes dans le bureau genevois ATBA, ils ont travaillé sur plusieurs projets de coopératives d'habitants, notamment celui de la coopérative Équilibre à Soubeyran.

même dans des groupes n'ayant pas une préoccupation écologique marquée). (Hofer & Garcia, 2017) L'intelligence collective peut participer à l'éducation des individus et représente une alternative (ou du moins un complément) à des recommandations imposées - par exemple une régie qui contrôlerait la consommation de ses immeubles.

Les idées communes des coopérateurs sont la plupart du temps concrétisées. En effet, les petites coopératives n'hésitent pas à passer outre les réticences politiques ou de voisinage et mettent tout en œuvre pour donner corps aux valeurs qu'elles défendent. Ce faisant, elles participent à la recherche de solutions innovantes que les milieux politiques et même associatifs ou coopératifs ont de la peine à envisager. Ces innovations peuvent être techniques (comme les toilettes sèches ou la récupération de l'eau de pluie) ou sociétales (l'habitat en *cluster*¹ ou la gestion participative par exemple).

Ainsi, par le biais de ces entretiens, nous avons effectué un tour d'horizon de ce que réalisent les coopératives innovantes. En particulier, nous avons pu observer que, si toutes les coopératives partagent les mêmes valeurs fondamentales, chacune d'entre elles est différente. Nous avons également découvert les enjeux pragmatiques et les buts recherchés par les coopérateurs.

1. La typologie en *cluster* est une nouvelle forme d'habitat collectif développé sur le modèle des squats et des colocations : plusieurs petits appartements sont groupés autour de pièces communes (cuisines, salons).

VI. RECOMMANDATIONS

La permaculture et les coopératives d'habitants partagent sensiblement les mêmes valeurs. Cela se voit à travers leurs principes fondateurs et leur histoire, et cette hypothèse a pu être vérifiée aussi bien au niveau théorique que pratique. Mais, concrètement, quelles pourraient être les répercussions d'une telle démonstration ? Comment ces deux philosophies pratiques pourraient-elles profiter l'une de l'autre et s'enrichir mutuellement ? C'est ce que nous allons présenter à travers une série de recommandations.

POUR UNE SOCIÉTÉ SOUTENABLE

Promotion de la durabilité forte

Pour aller vers une société véritablement durable, il nous paraît important de promouvoir une meilleure connaissance de la durabilité forte, à travers les enseignements qu'offre la permaculture. La permaculture devrait être reconnue par tous comme une philosophie légitime, aussi bien au niveau individuel (en tant que citoyen ou coopérateur) que politique et institutionnel. Nous espérons que la propagation de cette philosophie générera un nouveau paradigme qui aidera la société à sortir de la vision individualiste et capitaliste pour se diriger vers un futur soutenable, davantage basée sur la coopération.

Le produit national brut [PIB] est symptomatique de cette société basée sur le capital : on classe le développement des pays sur une base monétaire, ignorant les facteurs humains et environnementaux (les gens sont-ils malheureux, la nature est-elle polluée ?). Il est nécessaire de développer des indicateurs complémentaires qui tiennent compte des trois domaines de la durabilité pour prendre des décisions soutenables. C'est déjà le cas avec la comptabilité émergétique, système qui exprime l'ensemble des flux (matière et capital) en termes d'un contenu en énergie solaire (eMjoules), ce qui permet de calculer leur coût écologique et de redéfinir les notions de richesse et de travail. (Holmgren, 2002) Citons également le BNB (bonheur national brut), qui *“est une tentative de définition du niveau de vie en des termes plus psychologiques et holistiques que le produit national brut.”* (« Bonheur national brut », 2017) ; ou encore l'IDH, fondé sur les critères de PIB par habitant, d'espérance de vie à la naissance et de niveau d'éducation. Cet indicateur, proposé par les Nations Unies en 1990, est un modèle dans de nombreux pays pour évaluer le développement humain. (« Indice de développement humain », 2018) Nous espérons vivement que ce genre d'initiative prenne une place de plus en plus importante au processus politiques.

De même, il est essentiel que chacun prenne conscience de la valeur du travail bénévole, même si ce dernier n'est pas monnayé. Il faudrait que la recherche sur le bénévolat continue de se développer et que les banques intègrent dans leurs calculs d'hypothèque ces nouvelles notions. Ainsi, ce qui était un frein aux hypothèques pourrait devenir une force.

Renforcement mutuel entre coopératives et permaculture

La permaculture ne possède pas d'institution formelle reconnue. Elle reste méconnue et mal comprise. Les coopératives, en revanche, disposent d'une longue et riche histoire et profitent d'une reconnaissance par l'État. Elles pourraient donc fournir un cadre institutionnel à la philosophie de la permaculture.

À l'inverse, les coopératives, si elles disposent d'un système de valeurs, ne possèdent pas une idéologie globale explicite. Les principes pratiques de la permaculture pourraient fournir une structure idéologique aux coopératives,

qui devraient les intégrer à leur mode de fonctionnement. Ainsi, permaculture et coopérative sont complémentaires : elles se procurent l'une à l'autre un cadre tantôt institutionnel, tantôt idéologique.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Renforcement mutuel entre OES et coopératives d'habitants

On l'a vu, les coopératives d'habitants participatives sont un terreau idéal à l'inclusion des valeurs permaculturelles. Pour promouvoir ces valeurs, une stratégie serait de favoriser ce type de coopératives, et plus généralement de renforcer la place des OES dans la société. Le terme OES (organisations de l'économie sociale et solidaire) regroupe l'ensemble des coopératives (de logement, de consommateurs, de producteurs, de travailleurs), les associations, les fondations et les SARL qui respectent les valeurs des Chambres de l'économie sociale et solidaire¹.

Un partenariat entre OES et coopératives d'habitants serait bénéfique. Les coopératives d'habitants disposent par définition d'un bien immobilier ne participant pas ou peu à la spéculation foncière, elles pourraient ainsi mettre à disposition des OES des locaux à loyer modéré. Cela permettrait aux coopératives d'héberger dans leur immeuble des activités en phase avec les valeurs qu'elles défendent. Le principe de cohérence serait aussi respecté par les OES, qui trouveraient des locaux respectueux de l'environnement et gérés de manière durable. Par exemple, dans le cas d'une *foodcoop* au rez-de-chaussée d'une coopérative d'habitants, les avantages sont multiples : les économies réalisées sur le loyer peu cher se reportent sur le prix des produits, les habitants de la coopérative bénéficient d'un commerce de proximité abordable, etc.

Promotion des coopératives d'habitants

La difficulté des groupements de coopératives à prendre en compte les enjeux des petites coopératives d'habitants récentes est un frein à leur

1. Pour rappel, ces valeurs sont : le bien-être social, la démocratie participative, l'écologie, l'autonomie, la solidarité, la diversité et la cohérence.

promotion. Prenons l'exemple de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique [ARMOUP]. L'ARMOUP est la branche romande de l'association faîtière Wohnbaugenossenschaften Schweiz, qui regroupe la *“plupart des coopératives, fondations et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique en Suisse. [...] Liée à la Confédération par un contrat de prestation, l'ARMOUP s'engage pour développer la construction de logements à loyers modérés en partenariat avec les cantons et les communes”*. (ARMOUP, 2013) Or nous avons constaté que cette organisation n'est pas vraiment au courant des préoccupations des petites coopératives innovantes. Elle ne semble pas être au fait du gradient qui existe dans les conceptions de ses membres sur les notions de durabilité et de participation. Plus que d'imposer ces valeurs à toutes les coopératives, il s'agit d'en parler pour informer et ouvrir le débat. Plusieurs coopératives auxquelles nous nous sommes adressés regrettent que l'ARMOUP ne soit pas davantage à même de les aider dans leurs démarches spécifiques. Il faudrait donc que la faîtière puisse porter conseil de manière particulière aux petites coopératives, par exemple en proposant des formations (sur les principes pour une durabilité forte, la gouvernance horizontale, l'empreinte écologique, etc).

En considérant davantage les petits acteurs coopératifs, l'ARMOUP serait également en mesure de mieux faire son travail de représentation des coopératives de logements sur la scène politique, tant au niveau fédéral que cantonal. Ces institutions pourraient à leur tour soutenir ces nouveaux acteurs pour à terme déboucher sur une société plus durable.

Identité claire

Comme exposé plus haut, les coopératives d'habitants présentent de nombreux avantages et un potentiel non négligeable pour relever les défis de demain. Toutefois, toutes les coopératives ne se préoccupent pas de la notion de respect de l'environnement dans leurs objectifs. Les Chambres d'ESS romandes ont la particularité d'intégrer l'écologie dans leurs principes, on pourrait imaginer que les coopératives qui défendent des valeurs écologiques s'y rattachent. Cela permettrait de distinguer plus facilement les coopératives classiques (plutôt sociales) des coopératives innovantes (plus écologiques) et de rendre visibles les coopératives respectant des critères inspirés de la durabilité forte, comme c'est déjà le cas pour les OES.

CONCLUSION

Au gré des rencontres et des lectures qu'il a générées, ce mémoire nous a permis de découvrir à quel point les valeurs de certaines coopératives d'habitants participatives étaient proches de celles de la permaculture. Ces deux philosophies partagent une conception forte de la durabilité, qui prend en compte également la biosphère, l'économie et la société. C'est ce que nous avons constaté en étudiant leurs valeurs respectives.

Les coopératives sont basées sur 7 principes fondateurs (selon l'ACI) : adhésion volontaire et ouverte à tous, contrôle démocratique exercé par les membres, participation économique des membres, autonomie et indépendance, éducation, formation et information, coopération entre coopératives et engagement envers la collectivité. On y retrouve la sphère économique avec les principes de non-lucrativité et d'indépendance, et la sphère sociale avec l'égalité et l'entraide. L'environnement n'est pas une préoccupation principale de ce mouvement, même si les Chambres d'économie sociale et solidaire romandes placent depuis quelques années explicitement l'écologie dans leurs principes.

La philosophie de la permaculture, quant à elle, est une sœur jumelle de la durabilité forte. En effet, les trois principes éthiques de la permaculture sont le respect de l'humain, le respect de la nature et le partage équitable des ressources. On retrouve là une interprétation du schéma tripartite de la durabilité forte : société, environnement et économie. Cette philosophie pratique met en place les principes éthiques grâce à 12 recommandations qui prônent une étude globale des systèmes naturels pour les imiter.

Ainsi, permaculture et coopératives sont proches par leur correspondance marquée avec la durabilité forte. Plus précisément, nous avons constaté que la vie en coopérative d'habitants (et plus particulièrement dans les plus participatives) se conforme aux 12 principes pratiques de la permaculture. D'autre part, sur un plan théorique, permaculture et coopératives font partie d'un mouvement de contestation de l'idéologie libérale prédominante dans la société post-industrielle : toutes deux ont une vision de l'humain primant sur le capital, et toutes deux croient en l'entraide, au partage et à la diversité plutôt qu'à la recherche individuelle du profit et à la standardisation.

Nous avons eu l'occasion de vérifier, par un questionnaire et par des entretiens, que cette vision commune se concrétise dans de nombreux cas pratiques. En Suisse romande, plusieurs coopératives d'habitants prouvent qu'un engagement social et écologique est possible, de même qu'une vie en communauté réussie. Bien sûr, cette démarche demande motivation et persévérance, mais les coopérateurs prouvent, par leurs solutions innovantes, qu'un autre mode de vie est réalisable et avantageux.

Pour conclure, ayant pris conscience des bénéfices d'une vie en accord avec la durabilité forte, il semble nécessaire que cette idéologie alternative prenne de l'ampleur. Cela passerait par exemple par la promotion et l'enseignement de la permaculture, par des actes politiques qui favoriseraient l'habitat coopératif ou encore par l'intégration officielle des valeurs de la permaculture au système coopératif puis institutionnel. Ainsi, permaculture et coopératives d'habitants pourraient devenir des outils de transition vers une société respectueuse des humains et de l'environnement, basée sur le partage – en somme, une société véritablement durable.

Les spécialistes en collapsologie¹ s'accordent à dire que le monde tel que nous le connaissons risque de s'effondrer d'ici une quinzaine d'années (d'après les prévisions du Club de Rome dans *The limits to growth*, 1972, confirmé en 2012²). D'après le collapsologue et biologiste Pablo Servigne, la meilleure manière de se tirer de cette crise est de cultiver l'entraide. Cela ne devrait pas être trop difficile puisque, d'après les derniers travaux scientifiques, « nous sommes l'espèce la plus coopérative du monde vivant » ! (Tariant, 2018) Les coopératives d'habitants contribuent déjà à mettre en place un tel paradigme. Certes, elles sont encore peu nombreuses et de petite taille, elles touchent donc très peu de monde. Mais les coopérateurs, qui ont mis toute leur énergie dans ces projets, savent l'importance de faire leur part, à leur niveau. Nous sommes tous concernés par cette nécessité, nous devrions tous être les colibris de la légende popularisée par Pierre Rabhi :

Parabole du Colibri

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! »

Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »

1. La collapsologie est « l'exercice transdisciplinaire d'étude de l'effondrement de notre civilisation industrielle et de ce qui pourrait lui succéder, en s'appuyant sur les deux modes cognitifs que sont la raison et l'intuition et sur des travaux scientifiques reconnus. » (Servigne, Stevens, & Yves Cochet, 2015)

2. Les conclusions du club de Rome sont confirmées dans un rapport de 2012 commandité par le Smithsonian et exécuté par le MIT. Le rapport reprend la même méthodologie que l'étude de 1972 mais utilise des instruments modernisés (Strauss, s. d.)

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier Philippe Thalmann, qui a rendu possible la rédaction de ce mémoire par sa confiance et ses conseils avisés.

Merci à tous les coopérateurs qui ont répondu à nos questions, nous permettant de vérifier nos hypothèses sur le terrain, et plus particulièrement à tous ceux qui ont donné de leur temps pour un entretien ou une visite : Aline Andrey, Théo Bondolfi, Ilhan Büchler, Isaline Chammartin, Olivier Krumm, Pascal Magnin, Caroline Marti, Jacqueline Menth, Simon Schneebeili, Sophie Swaton et Elena Torriani.

Notre gratitude va également à toutes les personnes qui nous ont inspirés, partageant avec nous leur précieux savoir - que ce soit au travers d'une conférence, d'un cours ou d'une discussion : Sophie Swaton, Sébastien Marot, CArPE (collectif d'architecture participative et écologique), Christophe Köppel, Claude et Lydia Bourguignon, Pablo Servigne et Delphine Millet.

Pour finir, un immense merci à ceux qui ont relu patiemment notre travail : Philippe Sittler, Christine Walker et Isabelle Walker Bernet.

LECTURES INSPIRANTES

A travers cette petite liste d'ouvrages déterminants dans le choix de notre énoncé, nous souhaitons également remercier chaleureusement les auteurs, qui ont su par leurs mots nous toucher et nous éclairer. Nous vous recommandons la lecture de ces livres, pour approfondir la problématique que nous traitons.

Matthieu Calame, *Comprendre l'agroécologie*, 2016 : bien que notre mémoire ne porte pas sur l'agriculture, Matthieu Calame nous a éclairés sur la différence entre durabilité forte et faible, ainsi que sur les gradients d'écologie.

Collectif Straw d'la bale, *La maison de paille de Lausanne*, 2013 : ce petit livre conte l'histoire de la maison de paille qui a été construite de manière autogérée rue du Dr César-Roux, à côté de ce qui fut la Dolce Vita. Il enseigne quels sont les enjeux et les revendications de ceux qui décident de vivre autrement. Écrit avec passion, ce livre entraîne le lecteur dans un univers parallèle totalement méconnu des Lausannois, et pourtant si proche

Masanobu Fukuoka, *La révolution d'un seul brin de paille*, 1975 : Masanobu Fukuoka, pionnier dans les techniques de permaculture appliquées à l'agriculture, a inspiré de nombreux permaculteurs (dont Holmgren et Mollison)

par la délicatesse et la sensibilité qu'il a su mettre dans son travail.

David Holmgren, *Permaculture*, 2002 : ce livre est abordable pour qui est novice dans la philosophie de la permaculture ; il est également très complet. Il analyse les principes en profondeur, les illustrant par des exemples parlants. Il s'agit d'un incontournable pour comprendre la philosophie la permaculture.

James Lovelock, *La terre est un être vivant*, 1979 : James Lovelock, en proposant une représentation inédite de notre planète en tant qu'être vivant, se situe dans la lignée de ces personnalités qui ont osé exposer leur vision du monde, allant à l'encontre de la pensée scientifique prédominante (comme Francis Hallé, Muhammad Yunus ou encore Peter Wohlleben). Bien que la thèse qu'il avance puisse être discutée, il est rafraîchissant de pouvoir lire des arguments aussi originaux, changeant le regard que nous posons sur la Terre.

Pablo Servigne, *L'entraide, l'autre loi de la jungle*, 2017 : cet ouvrage inspirant ouvre les portes à une idéologie véritablement alternative : celle de relations humaines basées sur la coopération et l'entraide. Non, l'homme n'est pas un loup pour l'homme, la bienveillance est possible et c'est même elle qui nous sortira des impasses à venir !

LICENCE

Ce travail est publié sous la licence CC BY-SA 4.0.

Vous êtes autorisé à :

- Partager
- Copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats
- Adapter, remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale.

Cette licence est acceptable pour des œuvres culturelles libres.

L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Selon les conditions suivantes :

- Attribution :
Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre.

- Partage dans les Mêmes Conditions
Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les même conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.
- Pas de restrictions complémentaires
Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Crédits :

Coopératives d'habitants et permaculture, vers une durabilité forte

Loïc Bernet et Catherine Nachbar

10.01.2018, CH-1015 Lausanne



ANNEXES

LISTE DES ENTRETIENS

- Entretien 1 : Jaqueline Menth, présidente de la coopérative DomaHabitare à St-Croix, 27.11.17
- Entretien 2 : Sophie Swaton, Maître d'enseignement et de recherche en durabilité opérationnelle et en philosophie économique à la Faculté des Géosciences de l'UNIL, 28.11.17
- Entretien 3 : Pascal Magnin, secrétaire générale de l'ARMOUP, 28.11.17
- Entretien 4 : Caroline Marti, secrétaire générale du GCHG, 6.12.17
- Entretien 5 : Théo Bondolfi, secrétaire de La Smala, 11.12.17
- Entretien 6 : Aline Andrey et Elena Torriani, membres de la coopérative La Meute à Lausanne, 12.12.17
- Entretien 7 : Ilhan Büchler, Directeur de la SCHL, 13.12.17
- Entretien 8 : Simon Schneebeili, membre de la coopérative i6 à Lausanne, 13.12.17
- Entretien 9 : Isaline Chammartin, membre de la coopérative Ô12illes, 17.12.17

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACP	Agriculture Contractuelle de Proximité
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APRES-GE	Chambre de l'économie sociale et solidaire de Genève
AG	Assemblée Générale
ARMOUP	Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
BNB	Bonheur national brut
CODHA	Coopérative de l'habitat associatif
DDP	Droit distinct et permanent (ou droit de superficie)
ESS	Economie sociale et solidaire
EDD	Economie du développement durable
GCHG	Groupement des coopératives d'habitation genevoises
IDH	Indice de développement humain
LASUR	Laboratoire de sociologie urbaine
OES	Organisations de l'économie sociale
ONU	Organisation des Nations unies
OFL	Office fédéral du logement
PIB	Produit intérieur brut
PV	Panneaux solaires photovoltaïques
SARL	Société à responsabilité limitée
SCHL	Société coopérative de Lausanne

QUESTIONNAIRE INTERNET

Questionnaire numérique envoyé aux 25 coopératives du canton de Vaud considérées comme très participatives par le LASUR en 2016 :

Quel est le nom de la coopérative ?

Quel est votre nom ?

Quelle fonction occupez-vous au sein de la coopérative ?

Votre coopérative comporte-t-elle une charte écologique ou des articles sur l'écologie dans ses statuts ?

Êtes-vous familier avec l'économie sociale et solidaire (ESS) ? [sur une échelle de 1 à 5]

Économie privée à but non lucratif ou à lucrativité limitée, s'inscrivant dans des formes juridiques variées, l'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe une multitude d'initiatives économiques locales, qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie : elle respecte des critères éthiques, sociaux et écologiques et place la personne avant le profit. (source: APRES-GE)

Êtes-vous familier avec l'alliance coopérative internationale (ACI) ? [sur une échelle de 1 à 5]

L'Alliance Coopérative Internationale réunit des coopératives du monde entier et est le garant des valeurs et des principes coopératifs et défend leur modèle d'entreprise économique unique fondé sur des valeurs, qui offre aux individus et aux communautés des outils leur permettant de s'entraider et d'avoir une influence sur leur développement. (Source: ica.coop)

Êtes-vous familier avec la permaculture ? [sur une échelle de 1 à 5]

Au centre de la permaculture, il y a trois principes fondamentaux : prendre soin de la terre, prendre soin de l'humain, et partager équitablement. Ils forment le socle de la conception permaculturelle. On les retrouve dans la plupart des sociétés traditionnelles. (source : permacultureprinciples)

Êtes-vous familier avec les valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ? [sur une échelle de 1 à 5]

1. *Bien-être social (être plutôt qu'avoir)*, 2. *Citoyenneté et démocratie participative*,
3. *Écologie (produire pour vivre et non vivre pour produire)*, 4. *Autonomie (autonomes mais pas individualistes)*, 5. *Solidarité (1+1>2)*, 6. *Diversité (riches de nos différences)*, 7. *Cohérence (dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit)*

Êtes-vous familier avec les 7 principes de l'alliance coopérative internationale (ACI) ? [sur une échelle de 1 à 5]

1. *Adbésion volontaire et ouverte à tous*, 2. *Pouvoir démocratique exercé par les membres*, 3. *Participation économique des membres*, 4. *Autonomie et indépendance*,
5. *Éducation, formation et information*, 6. *Coopération entre les coopératives*, 7. *Engagement envers la communauté*

Êtes-vous familier avec les valeurs de la permaculture ? [sur une échelle de 1 à 5]¹

Est-ce que je vous jugez que le statut coopératif favorise la mise en oeuvre d'un mode de vie plus durable ? [sur une échelle de 1 à 5]

Si oui en quoi ? Si non, pourquoi ?

Le contexte coopératif vous pousse-t-il à agir de manière plus durable ? [sur une échelle de 1 à 5]

Quelles sont les principales actions de votre coopérative en faveur de l'environnement ?

Pensez-vous que les immeubles des écoquartiers sont plus durables que le vôtre ?

1. Image illustrant les 12 principes de la permaculture provenant du site internet: *Jardinage, permaculture, biodynamie*. (2016, mars 17). Consulté 24 décembre 2017, à l'adresse <https://artdupresent.wordpress.com/2016/03/17/jardinage-permaculture-biodynamie>. Cette image ne peut être publié ici car elle n'est pas libre de droit. Nous l'avons donc redessinée sur la figure 3 (à la fin du questionnaire)

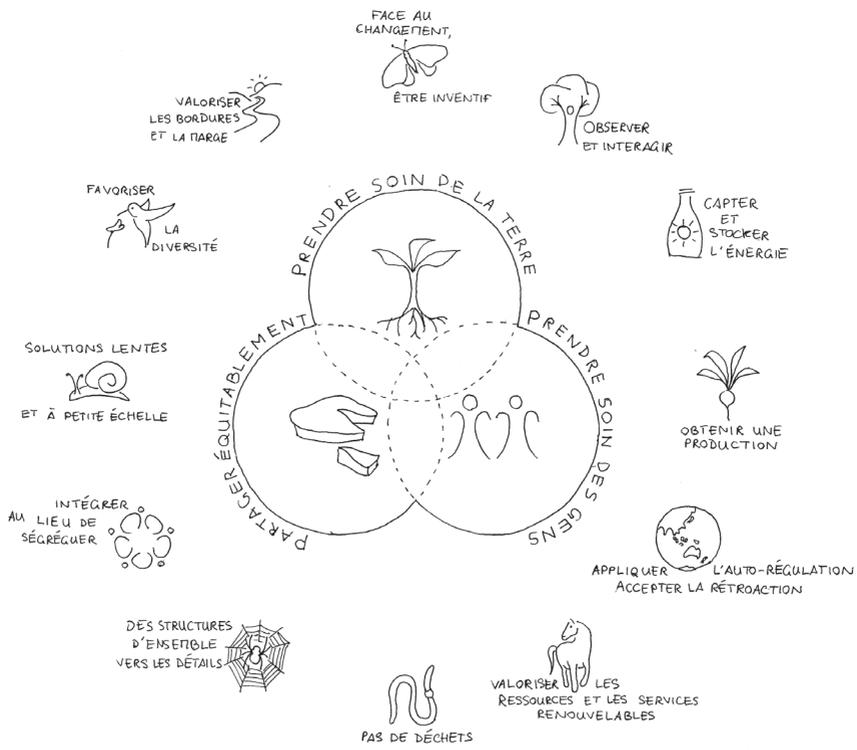


Figure 3 : les principes de la permaculture

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES DE REVUE

- Akhabbar, A., & Swaton, S. (2012). *L'économie sociale et solidaire pour le développement durable?* Cahiers du CIRTES, 173 186.
- Gachet, N., Gonin, M., Université de Lausanne. Faculté des sciences sociales et politiques. Colloque Lausanne), & Université de Lausanne. Ecole des hautes études commerciales. Colloque Lausanne). (2013). *La coopérative: un modèle d'avenir?* : colloque interdisciplinaire sur le présent et devenir des coopératives en Suisse romande. Lausanne: Univde Lausanne.
- Office fédéral de la statistique OFS. (2008). *Le travail bénévole en Suisse*. Consulté à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/346727/master>
- Office fédéral de la statistique OFS. (2017, décembre 11). *Compte satellite de la production des ménages 2016*. Consulté à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere/compte-satellite-production-menages.assetdetail.2967879.html>
- Pattaroni, L. (2016). *Les coopératives de logements dans le canton de Vaud: une étude*

réalisée par le Service des communes et du logement du canton de Vaud et le Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL. Lausanne: Service des communes et du logement.

Royez, Cyril, A., Mélanie. (2015, mars). *Coopératives Partenaires du Territoire. UrbaMonde*. Consulté à l'adresse <https://www.urbamonde.org/fr/coop%C3%A9ratives-partenaires-du-territoire>

Swaton, S. (2017). *Un revenu de transition écologique scellerait l'union de l'écologie politique avec l'économie sociale et solidaire*. La Revue Durable, (59), 7 12.

Tariant, E. (2018, janvier 2). «*Nous sommes l'espèce la plus coopérative du monde vivant*». Le Temps. Consulté à l'adresse <https://www.letemps.ch/societe/2018/01/02/sommes-lespece-plus-cooperative-monde-vivant>

OUVRAGES

Calame, M., & Darrot, C. (2016). *Comprendre l'agroécologie: origines, principes et politiques*. Paris: Éditions Charles Léopold Mayer.

Cohen, D. (2012). *Homo economicus: prophète (égare) des temps nouveaux*. Paris: Albin Michel.

Dacheux, E. (2011). *Principes d'économie solidaire*. Paris: Ellipse.

Holmgren, D. (2014). *Permaculture: principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable*. Paris: Rue de l'échiquier.

Illich, I. (2005). *Oeuvres complètes*. Paris: Fayard.

James E. Lovelock, Couturiau, P., & Rollinat, C. (1993). *La Terre est un être vivant: l'hypothèse Gaïa* (Vol. 283). Paris: Flammarion.

Kries, M., Müller, M., Niggli, D., Ruby, A., Ruby, I., Vitra Design Museum, & Centre d'innovation et de design. (2017). *Together!: the new architecture of the collective*. Weil am Rhein Germany, Berlin Germany: Vitra Design Museum Ruby Press.

Laesslé, M. (2012). *Les coopératives d'habitation comme alternative au marché*

immobilier?: valeur d'usage et valeur d'échange du logement (Vol. 269). Chavannes-Lausanne: IDHEAP.

- Maury, Y. (2009). *Les coopératives d'habitants: méthodes, pratiques et formes d'un autre habitat populaire*. Bruxelles: Bruylant.
- Mollison, B. C., & Holmgren, D. (1982). *Perma-culture one : a perennial agriculture for human settlements*. Stanley, Tasmania: Tagari.
- Servigne, P., Chapelle, G., & Caillé, A. (2017). *L'entraide: l'autre loi de la jungle*. Paris: Liens qui libèrent.
- Servigne, P., Stevens, R., & Yves Cochet. (2015). *Comment tout peut s'effondrer: petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*. Paris: Editions du Seuil.
- Thalmann, P., & Favarger, P. (2002). *Locataire ou propriétaire?: enjeux et mythes de l'accession à la propriété en Suisse*. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires romandes.

PAGES WEB CONSULTÉES

- ARMOUP. (2013, mai 17). *Historique*. Consulté 17 décembre 2017, à l'adresse <http://www.armoup.ch/historique/>
- Biorégion. (2017, novembre 14). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Bior%C3%A9gion&oldid=142587948>
- Bonheur national brut. (2017, novembre 26). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Bonheur_national_brut&oldid=142951397
- Club de Rome. (2017, octobre 21). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Club_de_Rome&oldid=141719235
- CNTRL. (s. d.-a). CLIMAX : Définition de CLIMAX. TLFi. Consulté à l'adresse <http://www.cnrtl.fr/definition/climax>

- CNTRL (Éd.). (s. d.-b). *commensalisme*. TLFi. Consulté à l'adresse <http://www.cnrtl.fr/definition/commensalisme>
- Economie nationale*. (s. d.). Consulté 2 janvier 2018, à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale.html>
- Équitables Pionniers*. (2017, septembre 4). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=%C3%89quitables_Pionniers&oldid=140343014
- Indice de développement humain*. (2018, janvier 2). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Indice_de_d%C3%A9veloppement_humain&oldid=144074416
- L'association Smala*. (s. d.). Consulté 17 décembre 2017, à l'adresse <http://www.lasmala.org/smala/>
- Levarlet, F., Maradan, D., Pasquier, J.-L., & Vivien, F.-D. (s. d.). Gonzague Pillet (1948 – 2007). Consulté 2 décembre 2017, à l'adresse <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:ctidNEQGEF8J:www.ecosys.com/wp-content/uploads/2015/10/G-Pillet-241207.doc+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=us>
- Main invisible*. (2017, mai 3). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Main_invisible&oldid=137030024
- Nicollas. (2009, octobre 12). *Définition de la permaculture*. Consulté 3 novembre 2017, à l'adresse <https://madeinearth.wordpress.com/2009/10/12/definition-de-la-permaculture/>
- Permaculture*. (2017, octobre 24). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Permaculture&oldid=141842476>
- Principes de la Permaculture \ Principes de Conception \ Appliquer l'auto-régulation et accepter la rétroaction*. (s. d.). Consulté 16 décembre 2017, à l'adresse https://permacultureprinciples.com/fr/fr_principe_4.php
- Principes de la Permaculture \ Principes de Conception \ Partir des structures d'ensemble*

pour arriver aux détails. (s. d.). Consulté 4 janvier 2018, à l'adresse https://permacultureprinciples.com/fr/fr_principe_7.php

Qu'est-ce qu'une coopérative ? | ICA. (s. d.). Consulté 9 décembre 2017, à l'adresse <https://ica.coop/fr/node/10584>

Sociocratie. (2017, décembre 6). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Sociocratie&oldid=143255981>

Strauss, M. (s. d.). Looking Back on the Limits of Growth. Consulté 6 janvier 2018, à l'adresse <https://www.smithsonianmag.com/science-nature/looking-back-on-the-limits-of-growth-125269840/>

Wendell Berry. (2017, octobre 29). In *Wikipédia*. Consulté à l'adresse https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Wendell_Berry&oldid=142044521

COURS ET CONFÉRENCES

Hofer, M., & Garcia, J. (2017, décembre). *Participation + collectif*. Présenté à Participation + collectif, EPFL, Lausanne. Consulté à l'adresse <http://asar.epfl.ch/expo>

Swaton, S. (2017). *Economie sociale et solidaire (ESS) et transition*. Cours, UNIL, Lausanne. Consulté à l'adresse https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ud/ficheCours.php?v_enstyid=56438&v_blo-cid=24279&v_ueid=258&v_etapeid1=27696&v_langue=fr&v_isin-terne=

COOPÉRATIVES D'HABITANTS ET PERMACULTURE VERS UNE DURABILITÉ FORTE

Pour faire face à la crise globale que traverse notre société, nous devons trouver des solutions, chacun à son niveau.

Les coopératives d'habitants constituent une réponse dans le domaine du logement. Ces structures proposent des logements à prix bas à vocation sociale. et ils constituent un terrain de prédilection à une durabilité forte.

La permaculture, quant à elle, va au-delà de simples techniques de jardinage : c'est une philosophie holistique qui propose des principes pratiques selon une vision forte de la durabilité.

Ce travail propose un rapprochement entre coopératives d'habitants et permaculture, pour une société véritablement durable et résiliente.

« Il n'existe pas de technologies ni d'objets durables en soi : seuls les modes de vie peuvent l'être. »

Niko Paech